



# SCENARIOS

Mars 2017

**Validés par le Bureau de la CLE le 2 mars 2017 et choix des scénarios 2 et 3**

**Soumis au séminaire des groupes thématiques de la CLE du 3 février 2017**

**Soumis au groupe de suivi de l'élaboration (GSE) le 7 octobre et le 2 décembre 2016**

Avec le soutien technique et/ou financier de :



**smeag**  
SYNDICAT MIXTE  
D'ÉTUDES & D'AMÉNAGEMENT  
DE LA GARONNE

## **SOMMAIRE**

<b>1 Rappel de la démarche SAGE .....</b>	<b>3</b>
<b>2 Méthodologie .....</b>	<b>4</b>
<b>3 La construction des scénarios .....</b>	<b>8</b>
3.1 La concertation.....	8
3.2 Le scénario principal et les trois scénarios complémentaires.....	8
<b>4 Formalisation du scénario principal .....</b>	<b>10</b>
4.1 Principes généraux .....	10
4.2 Contenu du scénario principal.....	12
4.3 Rappel des enjeux et objectifs du scénario principal .....	30
<b>5 Les scénarios complémentaires.....</b>	<b>32</b>
5.1 Scénario 1 : Férerer les acteurs locaux autours de l'innovation .....	33
5.2 Scénario 2 : s'Adaptater au changement climatique par une approche globale .....	35
5.3 Scénario 3 : Intégrer toutes les politiques dans l'aménagement des territoires .....	37
<b>6 Le choix des scénarios complémentaires.....</b>	<b>39</b>
6.1 L'approche transversale par les groupes thématiques .....	39
6.2 L'avis du Bureau de la CLE .....	40
<b>7 Vers la stratégie.....</b>	<b>40</b>
<b>ANNEXE : COMPARAISON DES SCENARIOS COMPLEMENTAIRES .....</b>	<b>41</b>

# 1 RAPPEL DE LA DEMARCHE SAGE

L'élaboration d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) comprend plusieurs étapes :

- L'état des lieux comprenant l'état initial, le diagnostic, le scénario tendanciel ;
- La construction des scénarios alternatifs ;
- Le choix de la stratégie ;
- L'élaboration du projet de SAGE (PAGD et Règlement) ;
- La validation du document produit par les instances.

La phase d'état des lieux, comprenant l'élaboration du **scénario tendanciel**, a consisté à analyser l'évolution des activités, des pressions induites et des effets des programmes en cours ou programmés. **Le scénario tendanciel présente la manière dont évoluerait l'état des eaux et des milieux sans mise en œuvre d'une politique volontariste, et donc sans SAGE.**

Ainsi, l'évolution à l'horizon 2027 de l'état de la ressource en eau pour les différents enjeux du SAGE a pu être évaluée. Les conclusions de ce scénario identifient les éléments pour lesquels l'évolution mènera à un état non satisfaisant de la ressource en eau ou bien à des usages non satisfaits sur le bassin versant. Du point de vue réglementaire, il est important de rappeler que le SAGE est l'un des outils les plus performants devant permettre l'application de la Directive Cadre sur l'Eau, à l'échelle locale et ainsi aboutir aux objectifs de qualité de l'eau déterminés par cette dernière, à l'échelle des masses d'eau.

**L'analyse du scénario tendanciel a mis en avant un non-respect global des exigences fixées par la directive par la non-atteinte des objectifs dans la période de temps impartie (échéance 2027).** Ce non-respect est susceptible de donner lieu à une condamnation de la France par la Cour de justice des communautés européennes (exemple de la condamnation de la France sur la question de l'application de la directive nitrate par la France en Bretagne) et se traduisant par le paiement d'astreintes journalières d'un montant significatif, assumées par le budget de l'Etat voire ceux des collectivités territoriales.

Le présent rapport correspond à l'étape suivante : l'élaboration de scénarios. Ces scénarios visent à évaluer les possibilités d'actions pour atteindre le bon état des eaux le plus rapidement possible afin de respecter les exigences de la DCE.

Cette étape doit permettre de préparer la CLE à formaliser une stratégie pour le SAGE, phase suivante de son élaboration. Une fois la stratégie validée, la rédaction des documents finaux du SAGE (PAGD et Règlement) pourra commencer.

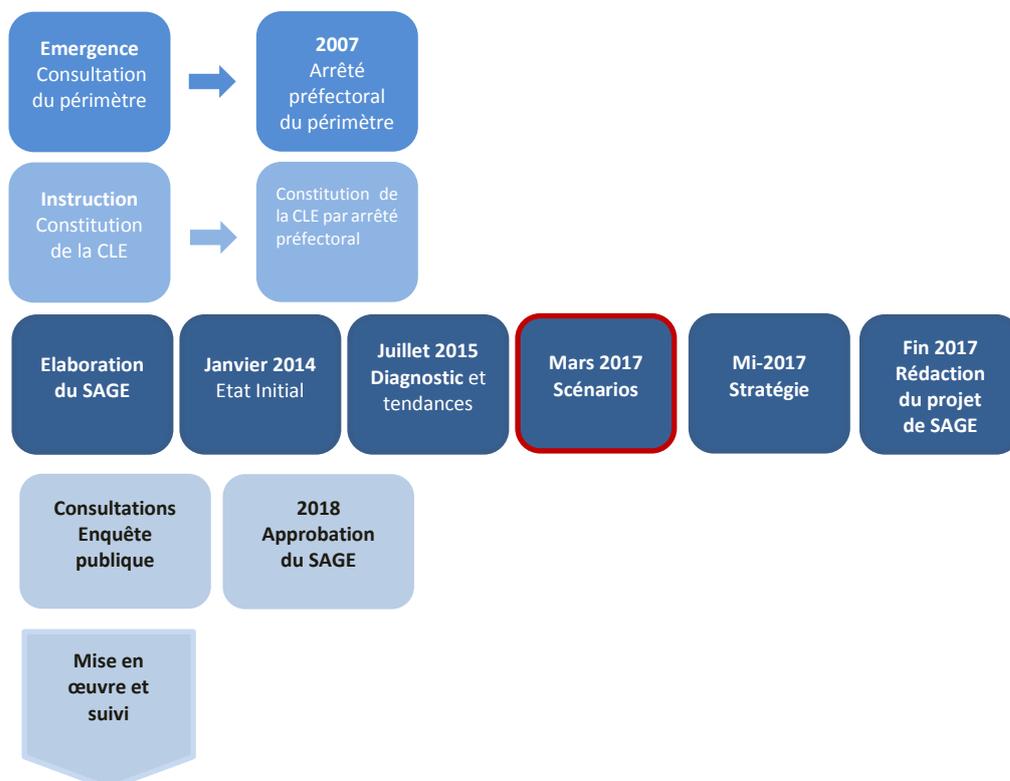
## 2 METHODOLOGIE

L'objectif général de la phase des scénarios alternatifs est d'identifier, en concertation avec les acteurs locaux, toutes les solutions possibles que le SAGE pourra éventuellement mettre en place. Ces solutions doivent répondre aux enjeux du diagnostic et aux futures lacunes prévisibles du territoire identifiées dans le scénario tendanciel, en proposant des moyens alternatifs pour les atteindre.

La phase d'élaboration des scénarios alternatifs va donc s'attacher à traiter les enjeux du SAGE estimés partiellement ou non satisfaits par le scénario tendanciel.

La réflexion a été menée dès l'élaboration du diagnostic, à partir de la première trame d'objectifs et d'actions identifiée, et alimentée par les débats avec les acteurs locaux menés lors des groupes de suivi de l'élaboration, des groupes thématiques réunis en juin 2014, des Commissions géographiques réunies fin 2014 et début 2015 et des Bureaux de CLE sollicités à plusieurs reprises.

Afin de prendre en compte le caractère transversal de la gestion de l'eau, un séminaire rassemblant les membres de tous les groupes thématiques s'est tenu en septembre 2014. Il s'agissait de poursuivre les échanges menés dans le cadre des groupes thématiques qui avaient précédés, de répondre aux attentes de transversalité des acteurs, de travailler collectivement pour consolider les éléments de diagnostic et de tendances et de proposer les premières pistes d'action pour préparer la phase de scénarios alternatifs (plus de 110 contributions).



Il a été proposé dans un premier temps de construire un scénario principal (présentant les leviers d'action incontournables pour le respect des objectifs du SAGE au vu de l'ambition déjà exprimée par la CLE). Puis, dans un second temps, de définir plusieurs leviers d'action complémentaires assemblés en trois scénarios complémentaires.

Les combinaisons de ce scénario principal et de ces scénarios complémentaires constituent les scénarios alternatifs. Ce sont sur ces alternatives que les choix se posent réellement afin de définir un cadre stratégique pour le SAGE (phase de travail ultérieure).

Tableau illustrant le principe de construction des scénarios :

Scénario principal + ...			
	?	?	?
	Scénario complémentaire 1	Scénario complémentaire 2	Scénario complémentaire 3
Levier d'action complémentaire lié à la connaissance	X		X
Levier d'action complémentaire lié à la réglementation	X	X	
Levier d'action complémentaire lié à la sensibilisation		X	X
...			X

La construction des scénarios complémentaires se base sur plusieurs interrogations, par rapport au scénario principal : pour un même objectif, quels sont les leviers d'action complémentaires disponibles à ajouter au scénario principal ? Est-on en mesure de mettre en avant plusieurs leviers d'action, en fonction de leur mode d'intervention (concertation, approches expérimentales, accompagnement territorial...) ? Comment choisir ces leviers d'action complémentaires (efficacité, coût, conditions de mise en œuvre...) ?

Ces derniers se traduisent dès lors par l'ensemble des critères suivants :

- **Choix des objectifs** : les objectifs proposés reflètent notamment les attentes des membres de la CLE qui ont été recueillies à la fois auprès des différentes instances et lors de différentes réunions. Ces objectifs correspondent aux sous-enjeux identifiés lors de la phase de diagnostic.
- **Choix des moyens pour les atteindre** : ces moyens sont variables en fonction des scénarios complémentaires. Sachant que différents moyens peuvent être employés pour atteindre un même objectif et répondre à un même enjeu ;
- **Analyse de l'efficacité** des moyens choisis et évaluation du degré de réalisation des objectifs (atouts et contraintes des variantes proposées) ;

La réflexion permettant de construire ces scénarios complémentaires a également pris en compte :

- La localisation de l'action ;
- L'atteinte des objectifs DCE / SDAGE par masses d'eau ;
- Les objectifs fixés lors du Grenelle ;
- Les changements globaux, comme le changement climatique et démographique.

Le SAGE contribuera à l'atteinte des objectifs fixés par le SDAGE 2016-2021 : le bon état ou le bon potentiel des masses d'eau.

### **En résumé :**

**Ce document traite dans sa première partie intitulée « Contenu du scénario principal », les principaux leviers d'action envisagés et considérés comme indispensables pour la mise en œuvre du SAGE. Ils sont le cœur de la stratégie et seront traduits en dispositions détaillées dans la rédaction des documents constitutifs du SAGE (PAGD et règlement).**

**La deuxième partie du document traite des scénarios complémentaires au scénario principal. Ils sont constitués de leviers d'action complémentaires (identifiés dans chacun des scénarios) qui, comme leur nom l'indique, viennent compléter les leviers d'action du scénario principal.**

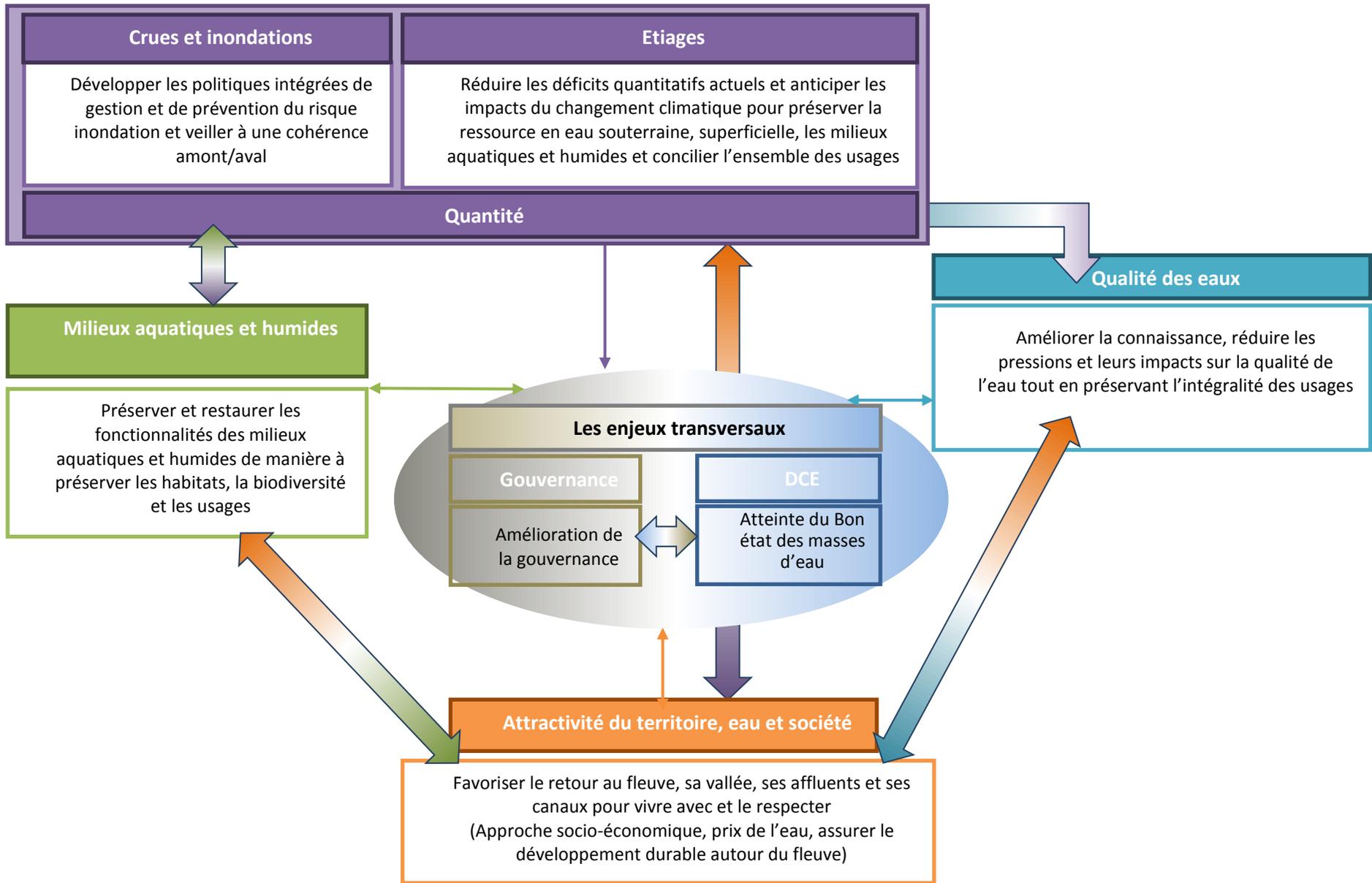
**Dès lors, la suite de l'élaboration du SAGE consistera à choisir la combinaison la plus adaptée entre scénario principal et scénario complémentaire, pour mettre en forme la stratégie du SAGE (prochaine étape de l'élaboration dont il n'est pas question ici).**

**Les combinaisons possibles sont donc les alternatives s'offrant à la CLE :**

- **Alternative 0 : scénario principal seul**
- **Alternative 1 : scénario principal + scénario complémentaire 1**
- **Alternative 2 : scénario principal + scénario complémentaire 2**
- **Alternative 3 : scénario principal + scénario complémentaire 3**

**Pour chaque alternative, plusieurs leviers d'action supplémentaires pourront être mobilisés s'ils ne l'étaient pas dans le scénario complémentaire retenu.**

**LES 7 ENJEUX DU SAGE GARONNE VALIDES PAR LA CLE**



## 3 LA CONSTRUCTION DES SCENARIOS

### 3.1 LA CONCERTATION

La construction des **scénarios du SAGE servira de base de réflexion pour définir la stratégie de la CLE**. Il s'agit d'inventorier **l'ensemble des leviers d'action**, identifiés en concertation avec les acteurs locaux, et traitant de l'aménagement et de la gestion des eaux **pour répondre aux enjeux du diagnostic** et les lacunes identifiées dans la phase de scénario tendanciel.

**La réflexion a été menée dès l'élaboration du diagnostic, à partir de la première trame d'objectifs et d'actions identifiée, et alimentée par les débats avec les acteurs locaux** menés lors des groupes de suivi de l'élaboration, des groupes thématiques réunis en juin 2014, des Commissions géographiques réunies fin 2014 et début 2015 et des Bureaux de la CLE sollicités à plusieurs reprises.

Afin de prendre en compte le **caractère transversal de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques** et humides, un **séminaire rassemblant les membres de tous les groupes thématiques** s'est également tenu en septembre 2014. Il s'agissait de poursuivre les échanges menés dans le cadre des groupes thématiques qui avaient précédés, de répondre aux attentes de transversalité des acteurs, de travailler collectivement pour consolider les éléments de diagnostic et de tendances et de **proposer les premières pistes d'action pour préparer la phase de scénarios alternatifs (plus de 110 contributions)**.

**Ce travail a à la fois permis de formaliser une liste de leviers d'action, mais également de mettre en avant leur transversalité ainsi que leur connectivité**. Si ces leviers d'action commencent à dessiner le futur programme d'actions du SAGE, ils identifient également et surtout les besoins organisationnels pour sa mise en œuvre.

### 3.2 LE SCENARIO PRINCIPAL ET LES TROIS SCENARIOS COMPLEMENTAIRES

A partir des différents leviers d'actions, il a d'abord été question **d'identifier la ligne de conduite correspondant à l'ambition que la CLE envisage pour son territoire**. Les leviers d'actions correspondant à cette ligne de conduite ont été agrégés et organisés au sein du **scénario principal**. L'orientation majeure du scénario principal est donc de fournir **une esquisse de plan ambitieux, complet et répondant aux objectifs partagés** et validés par tous lors de la phase de diagnostic.

Les travaux conduits en CLE, en Bureau de CLE, en Commissions géographiques et groupes thématiques montrent que les travaux futurs d'élaboration du SAGE, à savoir la construction de la stratégie, passent par la construction d'un scénario principal fort, mais il est clair que ce dernier ne suffit pas à lui seul à définir une stratégie pleine et entière. **Il est nécessaire d'y apporter des dimensions de lecture stratégique bien définies**, du relief, permettant d'appuyer le scénario principal sur certains axes de travail. Ce sera sous ces différents angles de lecture stratégique que seront approfondis les travaux futurs d'élaboration du SAGE, grâce à **3 scénarios complémentaires**.

**En conclusion**, il s'est agi de proposer un ensemble de leviers d'action complémentaires, assemblés en **3 scénarios complémentaires et représentant différents niveaux de lecture stratégique**. Ils **s'articulent de deux façons** au scénario principal du SAGE :

- Ils peuvent **incarner différentes manières de mettre en œuvre le scénario principal** (en termes d'orientations de fond que le scénario principal ne précise pas, ou de choix de positionnement pour assurer sa mise en œuvre. **Il s'agit ici essentiellement de transversalité** ;
- Ils peuvent **incarner des ambitions qui complètent le scénario principal**, en prévoyant des actions ou même des domaines d'intervention que le scénario principal ne prévoit pas, mais que le SAGE est néanmoins libre de retenir. **Il s'agit ici de complémentarité**.

**Les scénarios sont donc constitués du scénario principal auquel est ajouté un assemblage différencié de leviers d'action complémentaires tel que défini dans chaque scénario complémentaire.**

## 4 FORMALISATION DU SCENARIO PRINCIPAL

### 4.1 PRINCIPES GENERAUX

**Le scénario principal proposé ici constitue donc la base commune à tous les scénarios.** Il reflète l'ambition forte que les membres de la CLE ont exprimée pour la politique de gestion intégrée de l'eau, au-delà de la seule exigence réglementaire qu'il intègre.

En effet, les échanges au sein de l'ensemble des instances de la CLE lors des phases d'état des lieux et de diagnostic ont montré l'ambition forte pour ce SAGE, dont les conclusions du scénario tendanciel (qui caractérise ce qui se passerait sans SAGE) validé par la CLE montrent la nécessité.

**Le scénario principal doit donc répondre aux 7 enjeux du SAGE, dont 2 enjeux transversaux :**

- Améliorer la **gouvernance** ;
- Atteindre le **bon état des masses d'eau** ;
- Réduire les **déficits quantitatifs** actuels et anticiper les impacts du changement climatique pour préserver la ressource en eau souterraine, superficielle, les milieux aquatiques et humides et concilier l'ensemble des usages ;
- Préserver et restaurer les **fonctionnalités des milieux aquatiques et humides** de manière à préserver, les habitats, la biodiversité et les usages ;
- Développer les **politiques intégrées de gestion et de prévention du risque inondation** et veiller à une cohérence amont/aval ;
- Améliorer la connaissance, réduire les pressions et leurs impacts sur la **qualité de l'eau** tout en préservant l'intégralité des usages ;
- Favoriser le **retour au fleuve**, sa vallée, ses affluents et ses canaux pour vivre avec et les respecter (approche socio-économique, prix de l'eau, assurer un développement durable autour du fleuve).

L'enjeu « Atteindre le bon état » des masses d'eau n'est pas développé, car il s'agit d'un objectif commun à tous les enjeux.

**LE SCENARIO PRINCIPAL est la base commune répondant à l'ambition des membres de la CLE SAGE Garonne, au vu des enjeux et du scénario tendanciel, et respectant la réglementation en vigueur dans le domaine de l'eau.**

	<b>Un scénario principal complet, ambitieux et innovant</b>
<b>Idée générale</b>	<p>L'ambition importante du scénario principal proposé repose notamment sur plusieurs constats :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un niveau d'ambition politique élevé ;</li> <li>• Un grand périmètre, nécessitant la mise en place de programme de grande ampleur garantissant une efficacité à l'échelle du territoire ;</li> <li>• De nombreux programmes locaux déjà en cours ;</li> <li>• Une réglementation appuyée du SDAGE et de ses nouveaux objectifs sachant que la responsabilité des CLE y est maintenant plus appuyée ;</li> <li>• Un cadre réglementaire important : politique de gestion des inondations, gestion de la qualité de l'eau ;</li> <li>• Une réponse au scénario tendanciel pour répondre aux enjeux du SAGE définis par la CLE ;</li> <li>• Une approche sociale et sociétale dans le SAGE. Cet axe est peu abordé dans la majorité des SAGE. Cependant, la CLE du SAGE Vallée de la Garonne a souhaité intégrer cette approche, estimant que la relation aux populations et au fleuve et ses affluents est partie intégrante de la politique de gestion intégrée de l'eau.</li> </ul>
<b>En quoi le scénario principal proposé est différent du scénario tendanciel ?</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proposition pour la construction d'une gouvernance adaptée au périmètre « corridor » du SAGE Vallée de la Garonne.</li> <li>• Acquisition de connaissances supplémentaires.</li> <li>• Capitalisation des connaissances acquises au moyen d'outils spécifiques (Observatoire Garonne).</li> <li>• Appui à la mise en œuvre de la réglementation par la proposition de délais, sur des leviers d'action clés.</li> <li>• Ciblage de zones prioritaires et des priorités de gestion pour faciliter le dialogue, la vision partagée et l'action.</li> <li>• Soutien et prolongement des programmes déjà existants (ex : ETIAGES, MAC'EAU, ...).</li> </ul>
<b>Coût estimé</b>	<b>2 à 2,5 €/an/hab sur 10 ans</b>

## 4.2 CONTENU DU SCENARIO PRINCIPAL

Le chapitre suivant montre, par enjeu et par objectif, les principaux leviers d'action et axes de réflexion proposés dans le scénario principal.

**Améliorer la gouvernance**  
**Enjeu partiellement satisfait**  
**Plus-value du SAGE attendue : forte**

Compte-tenu de l'étendue du périmètre du SAGE, de la multiplicité des acteurs et des politiques conduites, touchant à l'ensemble des compartiments de l'aménagement du territoire ainsi que des grand et du petit cycle de l'eau, en passant par la nécessité de mieux vivre avec le fleuve et ses affluents, la bonne gouvernance du territoire constitue un enjeu en soi. Cela est confirmé par la perception des riverains à ce sujet :

- une répartition des compétences qui reste obscure,
- une connaissance souvent approximative des réglementations,
- des responsabilités diluées des acteurs publics et privés dans l'entretien des ouvrages, des berges

Dès lors, il s'agit de proposer, dans le scénario principal, des leviers d'action visant à **faciliter l'organisation de la vie du SAGE et la coopération avec l'ensemble de ses partenaires**, qu'ils soient internes au périmètre du SAGE ou externes et quels que soient les domaines (gestion quantitative, amélioration de la qualité de l'eau, gestion des milieux aquatiques...). Aussi, la CLE propose que soit encouragées les démarches de design et d'évaluation des politiques publiques.

Telle que présentée ci-après, la plus-value du projet de scénario principal du SAGE reposerait majoritairement sur les différents points suivants :

- **Objectif 1 : La coordination et la gouvernance du fleuve, y compris des affluents dans le périmètre du SAGE**

Cet axe de réflexion proposé dans le scénario principal concerne dans un premier temps la vie « interne » du SAGE. Il s'agirait notamment d'adapter les moyens humains et financiers, y compris au sein de la structure porteuse, pour assurer une mise en œuvre ambitieuse du SAGE mais également de **créer des outils de gestion des informations** (Observatoire Garonne) permettant de servir de passerelle d'informations entre les citoyens, les usagers, les élus et les acteurs techniques de l'eau, tout en facilitant le suivi du SAGE. Enfin, il s'agirait également de **pouvoir décliner le portage du SAGE à un niveau territorial sous l'égide des commissions géographiques de la CLE** afin de leur permettre de s'adapter aux particularités du territoire qu'elles représentent. De manière complémentaire, le scénario principal propose également **le renforcement et la pérennisation des structures de conseil, type CATER/CATEZH** qui jouent un rôle primordial pour l'information technique, réglementaire et la formation des usagers.

## Objectif 2 : Accompagner la maîtrise d'ouvrage

Dans un contexte marqué par la réforme territoriale dont découle la nouvelle compétence GEMAPI, les collectivités locales auront un rôle de plus en plus prégnant dans la gouvernance de l'eau. Le défi à venir sera à la fois de **préserver la logique de bassin versant** dans la gestion future de l'eau et des milieux aquatiques sachant que le périmètre du SAGE est en étroite relation avec les territoires limitrophes extérieurs au SAGE, mais également de **garantir et de développer de réels pôles d'ingénierie territoriale** à même de répondre efficacement aux enjeux locaux.

De **nombreuses démarches sont d'ores et déjà en cours** (ex : SUD'eau, Garonne amont et débordante, Programmes Pluriannuels de Gestion (PPG), Plans d'Action Territoriaux (PAT)...). Ces dernières constituent déjà l'impulsion dont a besoin la CLE pour que son territoire tende vers un équilibre. Sachant cependant que les opérations de travaux relatives à l'entretien, la restauration de la qualité hydromorphologique des cours d'eau constituent un exemple de nouveau défi technique et financier à relever et d'une nécessaire adaptation à appréhender, l'ambition proposée de la CLE se fixe à minima sur **le développement de référents territoriaux ainsi que la dynamisation du réseau de techniciens de rivières**. Il s'agit ici d'adapter la mobilisation de moyens humains pour mener à bien l'ensemble des projets qui s'expriment sur le territoire et **assurer la traduction locale des orientations de gestion globales mise en avant pas le SAGE** mais également à faire remonter les avancées et les particularités de ses territoires (échanges global/territorial mais également territorial/global) aux instances gestionnaires.

- **Objectif 3 : Coordination avec les autres plans et programmes déjà en cours sur le périmètre du SAGE**

De la même manière que pour la gestion de la gouvernance du SAGE, la coordination avec les nombreux autres plans et programmes en cours sur le périmètre du SAGE est un autre levier d'action pour la mise en place d'une politique cohérente dans le domaine de l'eau. En ce sens, le projet de scénario principal propose **un cadre de participation et d'intervention de la CLE afin de suivre ces programmes**, de faire circuler les informations et de faciliter leur mise en cohérence, sachant qu'il s'agit de thématiques très diverses. Il met également l'accent sur **l'intégration de la politique de gestion de l'eau au sein de l'aménagement du territoire** (ex : intégration de la thématique eau-urbanisme au niveau des contrats territoriaux, suivi des travaux de la mission Amenag'eau animée par le département de la Gironde, création d'un outil passerelle entre les attentes du SAGE et les documents d'urbanisme...).

- **Objectif 4 : Inter-SAGE et coordination avec les démarches en cours sur les bassins versants adjacents**

Le périmètre du SAGE s'inscrit dans un cadre particulier dans le sens où l'on peut parler de « SAGE corridor ». Dans ce contexte, l'efficacité de ce dernier sur le long terme dépend en partie de sa capacité à lier et conserver des liens avec ses partenaires externes. Dans un premier temps, il pourrait s'agir de **créer les conditions essentielles pour faire avancer les travaux et études liés à des problématiques communes, mises en avant au niveau des**

**SAGE adjacents**, par exemple en créant une instance de concertation et de coordination inter-SAGE dans les conditions prévues par le SDAGE Adour-Garonne.

Cette instance aura également à proposer un mode de gouvernance qui s'adapte à la particularité du périmètre du SAGE et donc à **faire le lien entre la vie du SAGE au sein de son territoire et les politiques de gestion de la ressource au niveau de ses affluents directs**, qu'ils soient exclus ou partiellement compris dans son périmètre.

- **Objectif 5 : Solidarité amont/aval sur le fleuve et sa vallée y compris la tête de bassin située en Espagne (Val d'Aran)**

La solidarité amont/aval et les relations France-Espagne doivent pouvoir se développer dans un cadre privilégié et propice à la concertation, ainsi qu'à la mise en place d'une expertise technique. La coordination au niveau transfrontalier, avec les différentes démarches afférentes à la gestion de l'eau du bassin de la Garonne est recherchée.

Dans ce contexte, le projet de scénario principal propose **la mise en place d'une instance de pilotage transfrontalière** visant à traiter de problématiques spécifiques.

**Réduire les déficits quantitatifs actuels et anticiper les impacts du changement climatique pour préserver la ressource en eau souterraine, superficielle, les milieux aquatiques et humides et concilier l'ensemble des usages.**

**Enjeu non satisfait**

**Plus-value du SAGE attendue : Forte avec l'application du PGE révisé**

Sujet à la diminution de sa ressource naturelle en période d'étiage, combinée avec un besoin en prélèvements important sur tout son linéaire, le périmètre du SAGE est soumis à un déficit structurel conséquent, comme en témoigne le non-respect des Débits d'Objectifs Etiage observé depuis de nombreuses années. Les ressources en eau utilisées pour satisfaire les besoins sont essentiellement superficielles, avec cependant un lien fort entre les eaux de surface et les nappes d'accompagnement de la Garonne. Le bon état quantitatif des nappes souterraines est également primordial car ces dernières participent au soutien d'étiage des cours d'eau. Le maintien d'un niveau satisfaisant des nappes est également déterminant pour maintenir certaines zones humides et la richesse écologique associée.

Malgré le déploiement de l'ensemble des outils de gestion quantitative (ex : PGE, Arrêté interdépartemental sécheresse, classement règlementaire des nappes souterraines,...), ainsi que les efforts continus des différentes professions pour diminuer la pression exercée sur la ressource, le périmètre du SAGE Vallée de la Garonne constitue néanmoins un territoire fragile, surtout compte-tenu des perspectives de hausse démographique qui devraient augmenter les besoins, mais surtout face au changement climatique (augmentation des températures, augmentation de l'évapotranspiration, modification du régime pluviométrique, aggravation des étiages,...). Le risque pour le périmètre du SAGE est de voir apparaître une non-satisfaction des usages (conflits d'usages) et des besoins des milieux, l'altération de la qualité de l'eau, de la biodiversité, participant alors à la non-atteinte du bon état des masses d'eau.

L'articulation du SAGE Garonne avec les PGE Garonne-Ariège concerne différents niveaux :

- **L'opposabilité juridique** : le SAGE est opposable alors que le PGE ne l'est pas. Il y a donc un intérêt à l'intégration de certaines mesures du PGE dans le SAGE pour en faciliter la mise en œuvre.
- **Le périmètre** : le périmètre du SAGE est inclus dans celui du PGE. L'échelle de réflexion du PGE permet donc d'appréhender les grands équilibres quantitatifs, notamment pour la mobilisation des réserves Ariégeoises pour le soutien d'étiage qui sont situées en dehors du périmètre du SAGE...
- **La typologie d'actions** : le PGE traite de la gestion quantitative en étiage. Des leviers complémentaires sont donc mobilisables dans le SAGE : gestion des sols, zones d'expansion des crues, protection des zones humides, amélioration des pratiques agricoles...

**Il s'agit, dès lors, pour le SAGE, de proposer à minima un plan d'action permettant de réduire les déficits actuels tout en anticipant les besoins futurs au regard du changement climatique, tout en veillant à la pérennité des usages.**

Les axes de réflexion proposés dans ce scénario principal sont déclinés pour chacun des sous enjeux identifiés au cours de la concertation ayant eu lieu pour l'établissement du diagnostic et des tendances d'évolution de l'état des eaux, des milieux aquatiques et humides et des usages. Ils sont dès lors considérés comme des objectifs :

- **Objectif 1 : Consolider et améliorer la connaissance des usages de l'eau et du fonctionnement de la ressource, favoriser la prise de conscience sur la fragilité du système actuel et son risque d'aggravation dans les années à venir**

Comme pour l'ensemble des thématiques, le scénario principal propose systématiquement de renforcer les actions de communication, de sensibilisation et de retour d'expérience. La stratégie de communication à mettre en place est primordiale pour toucher l'ensemble des usagers et intégrer à la fois la situation purement technique ainsi que leurs préoccupations. L'objectif visé étant de **faire émerger un plan de communication adapté à tous pour faire circuler l'information, sensibiliser et suivre les évolutions des projets et des améliorations observées.**

Il s'agit également **d'améliorer la connaissance du fonctionnement de la ressource et des usages, en s'appuyant notamment sur les OUGC.** En effet, la connaissance des prélèvements est primordiale pour aboutir à une gestion de la ressource la plus efficace possible. Dans cette optique, il est important de mettre à jour l'ensemble des données concernant les prélèvements (mise en place systématique de compteurs d'eau pour l'ensemble des préleveurs...) puisqu'ils constituent une condition indispensable à la mise en place d'une politique de gestion pérenne de l'eau, et ce à grande échelle. De nombreux efforts ont été réalisés jusqu'ici pour améliorer la connaissance des besoins en eau, **si des manques subsistent, il conviendrait alors de les combler.**

Par ailleurs, cette meilleure connaissance des prélèvements doit être accompagnée d'un suivi précis de l'évolution de la ressource que le scénario principal se propose de renforcer en valorisant **le réseau de surveillance, qu'il soit géré par l'état ou l'ONEMA, ainsi que les moyens humains et techniques nécessaires à un tel déploiement.** Le scénario principal vise donc à mieux anticiper les étiages mais également mieux anticiper les impacts sur les milieux et les espèces inféodées à l'eau. Dans le prolongement de ces leviers d'action, les leviers d'action relatifs à l'amélioration des connaissances sur **l'interaction entre les cours d'eau et des eaux souterraines** est également un axe de travail abordé ici (ex : recharge annuelle et interannuelle des nappes alluviales et la relation nappes/rivière).

- **Objectif 2 : Optimiser les outils de gestion existants (PGE, OUGC et autres) et développer les économies d'eau pour anticiper le changement climatique**

Cet objectif à atteindre constitue un engagement fort de la part des membres de la CLE. La gestion quantitative au sein du périmètre du SAGE s'inscrit dans un cadre particulier. Par exemple, le cadre réglementaire étant déjà assez prégnant (ex : territoire classé en ZRE, règles de partage de l'eau d'irrigation, Organismes Uniques...), le scénario principal du SAGE Vallée de la Garonne propose un axe de réflexion basé **la coordination de ces différents instruments** (plus-value du scénario principal). En substance il s'agit de permettre une gestion coordonnée de la gestion quantitative au-delà du périmètre du SAGE Vallée de la Garonne en **renforçant les liens et interactions avec les instances responsables des autres bassins versants limitrophes de la Garonne (Lot, Tarn...)**.

Du point de vue réglementaire, le contenu du scénario principal du SAGE comprend tout de même un rappel de l'importance du respect des seuils réglementaires **(DOE mais également DCR)** ainsi que **leur révision (lors du prochain SDAGE) afin de mieux correspondre à l'évolution des besoins ainsi qu'à l'évolution des ressources face au changement climatique.**

Du point de vue opérationnel et compte-tenu des éléments de tendance attendus concernant l'évolution de la disponibilité de la ressource à l'horizon 2030 et 2050 (étiage, évapotranspiration, modification du régime hydrologique), **la mise en place d'une politique globale d'économie d'eau constitue** un engagement à minima de la CLE devant être intégré au scénario principal. A l'heure actuelle, plusieurs postes d'économies peuvent être identifiés sur le périmètre du SAGE. Il s'agit d'exprimer une ambition prononcée sur le **renforcement, de déploiement d'outils déjà existant pour la communication et la sensibilisation adaptés aux différents usages** spécifiques liés au périmètre du SAGE :

- L'amélioration de la gestion des réseaux d'eau potable, qui relève de la réglementation (décret n° 2012-97 du 27 janvier 2012 invitant les collectivités organisatrices des services d'eau et d'assainissement à une gestion patrimoniale des réseaux, en vue notamment de limiter les pertes d'eau dans les réseaux de distribution). En effet et compte-tenu de la surface importante du périmètre du SAGE, l'application de cette préconisation représentera un poste d'investissement important (notamment pour la limitation des fuites des réseaux de distribution), même s'il ne s'agit pas de coûts inhérents au SAGE mais plutôt d'un respect réglementaire.
- Les économies d'eau chez les particuliers et au niveau des bâtiments publics pouvant être intégrées dans une réflexion globale comme le programme MAC'Eau, déjà en œuvre en Gironde et pouvant bénéficier de financements (appel à projet annuel dans le cadre du programme LIFE environnement, à l'échelle européenne).
- L'optimisation des process industriels pour consommer moins d'eau et tendre vers le zéro rejet.
- L'optimisation de la gestion des canaux (Saint Martory, canal de Garonne). Compte-tenu du fait que ces canaux servent pour de multiples usages (eau potable, irrigation essentiellement), le SAGE souhaite aboutir à une gestion la plus optimisée possible de ces structures en limitant les pertes, en optimisant les équipements (prises d'eau, vannes...) mais également en évitant toute sur-alimentation pour le maintien de la ligne d'eau. Cette ambition repose toutefois sur une connaissance fine des demandes en prélèvements.
- L'adaptation des pratiques agricoles : le scénario principal propose de mettre en place une politique de communication renforcée et axée sur l'adaptation au changement climatique, sur l'amélioration des techniques d'irrigation et l'intégration de la participation et de

l'importance du sol dans sa fonction de rétention d'eau, et ce, dans la continuité des actions déjà engagées par les acteurs principaux (Chambre d'agriculture, ASA...). Cette politique n'appelle pas d'implication profonde du cadre réglementaire mais fait surtout appel à l'animation auprès des agriculteurs au travers d'une aide technique, de la mise à disposition de matériel adapté, d'expérimentation d'itinéraires techniques innovants... Cet appui favorise l'émergence d'une stratégie d'adaptation sur le long terme. Le scénario principal propose également un engagement dans la promotion de grands projets déjà en cours comme le programme AGR'EAU et dans la contractualisation des mesures agro-environnementales.

Une autre voie de progrès peut également être envisagée, en plus de l'amélioration des pratiques agricoles et de la politique globale d'économie d'eau : le développement des techniques de substitution par **la réutilisation des eaux pluviales, des eaux usées traitées et l'amélioration de l'infiltration des eaux dans les sols agricoles ou urbains**. A l'heure actuelle, même si l'eau de pluie est de plus en plus intégrée aux projets de construction et son usage de plus en plus diversifié (système de refroidissement, entretien des locaux...), il n'en va pas de même pour l'utilisation réglementée des eaux usées traitées (généralement utilisées à titre expérimental). Pourtant, l'avantage de ces eaux usées traitées en tant que ressource de substitution consiste en leur régularité de volume dans le temps, contrairement aux eaux pluviales plus sujettes aux aléas climatiques. Dans ce sens, le scénario principal se positionne comme innovant et souhaite rester ouvert concernant l'investigation de nouvelles techniques alternatives de l'eau.

Enfin, le contenu du scénario principal propose de **mettre en place une stratégie de gestion des réserves** en optimisant la gestion de l'existant. La CLE souligne l'importance de mettre sur pied une stratégie cohérente, bénéfique à l'ensemble des usages. Les projets de territoire à venir devront prendre en compte cette stratégie.

Dans cette optique, le scénario principal propose un engagement à minima sur une gestion optimisée du volume disponible pour le soutien d'étiage à partir de réserves déjà existantes (hydroélectriques, plans d'eau individuels ou collectifs, retenues agricoles...). Il s'agit d'un axe de travail complexe nécessitant de prendre en compte les difficultés de mobilisation possibles (engagement financier, compensation des volumes non mobilisés pour la production d'électricité...) mais également d'établir un dialogue avec les acteurs concernés, parfois en dehors du périmètre du SAGE (ex : Lot).

Des plans d'eau individuels ou collectifs ont été créés afin de permettre l'agriculture irriguée sur le périmètre. Le contenu du scénario principal propose **d'acquérir de la connaissance sur les plans d'eau et leurs impacts cumulés, d'encadrer la création de nouveaux ouvrages et d'optimiser la gestion des retenues individuelles** (ces deux derniers axes de réflexion seront abordés dans le cadre des travaux du PGE, ainsi qu'au niveau du SDAGE, disposition D12 et D14).

L'autre piste envisagée est de viser une meilleure mobilisation des volumes stockés au niveau des retenues agricoles. En fonction des volumes nécessaires pour l'irrigation et des volumes stockés, le scénario principal laisse la possibilité d'utiliser les volumes « excédentaires » pour le soutien d'étiage. Il souligne néanmoins l'importance du respect des règles de remplissage et de gestion des réserves de substitution afin de ne pas aggraver la pression sur la ressource.

**Remarque :** L'importance de cette nouvelle gestion est sa transversalité puisque la gestion des eaux de pluies peut permettre de protéger les milieux aquatiques contre la pollution mais également de lutter contre les effets induits par l'imperméabilisation des sols due au développement urbain et notamment le risque inondation ou encore de préserver la ressource en eau *via* des mesures d'économies d'eau.

La plus-value du SAGE consiste à appuyer ces actions de mobilisation (scénario principal). Elle porte également sur la participation à la réalisation de projet structurant de territoire en vue d'amoindrir le déficit calculé sur le bassin (scénario complémentaire). En effet, l'identification de secteurs spécifiques au sein du périmètre du SAGE et à même d'accueillir la mise en place de ces projets de territoire est un des sujets sur lequel la CLE devra se positionner.

- **Objectif 3 : Intégrer les enjeux du développement et/ou du maintien des activités socio-économiques et éviter les conflits d'usage**

Les leviers d'action proposés dans le scénario principal vont dans le sens d'un meilleur partage de l'eau et la résorption des déficits évalués sur l'ensemble du périmètre du SAGE. Pour autant, la CLE rappelle que le SAGE et ses documents constitutifs forment, au-delà de leur principale vocation environnementale, **des documents devant répondre aux principes du développement durable**. En ce sens, la CLE souhaite être porteuse des piliers du développement durable et prendre en compte, dans la limite de ces compétences, la dimension sociale qu'implique ces préconisations et leurs impacts. L'idée est **d'évaluer au mieux les évolutions sociales et économiques des différents usages face au changement climatique en vue de les adapter le cas échéant tout en les préservant**.

En conclusion, les orientations de gestion présentées au travers des leviers d'action du scénario principal et des scénarios complémentaires ne sont pas fondamentalement différentes dans le sens où il n'est pas proposé de rupture dans le mode de gestion actuel de la ressource, une dynamique déjà bien implantée (PGE, soutien d'étiage, ZRE, Organismes Uniques, Zones de répartition des eaux...) devant être poursuivie et amplifiée. Une différence réside néanmoins dans l'ambition des moyens alloués pour la mise à disposition de volumes supplémentaires pour réduire le déficit (création de réserves pour les scénarios complémentaires, gestion des réserves existantes pour le scénario principal) et dans la volonté ou non de considérer les eaux souterraines comme ressources alternatives et pour lesquelles l'ensemble des règles de gestion reste à créer.

Beaucoup d'éléments relevant de la réglementation, l'implication du SAGE repose dès lors sur une animation prononcée. **Le SAGE a également identifié l'avancement des travaux du PGE comme une opportunité pour traiter, en partenariat avec ce dernier, un certains nombres d'axe de travail comme l'amélioration de la connaissance des prélèvements ou encore l'encadrement de la gestion des réserves** (conditions de remplissage des retenues, création de réserves).

**Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides de manière à préserver, les habitats, la biodiversité et les usages**

**Enjeu partiellement satisfait**

**Plus-value du SAGE attendue : forte**

La restauration des fonctionnalités du lit, des berges et des espaces riverains est complexe car elle implique de nombreux compartiments et mécanismes naturels, fortement influencés par les activités et usages anthropiques. Le constat effectué sur la Garonne et ses affluents dans le diagnostic et le scénario tendanciel du SAGE, l'état des masses d'eau selon la DCE et les nombreux reports d'atteinte des objectifs de bon état en 2021 et 2027 soulignent l'urgence de mettre en place des programmes d'action à la hauteur des enjeux.

D'une manière générale, **les leviers d'actions proposés doivent conduire à restaurer, améliorer les fonctionnalités naturelles des cours d'eau et milieux associés (y compris pour les cours d'eau**

**fortement modifiés), et à instaurer des pratiques d'aménagement et de gestion permettant de les maintenir dans la durée.**

Plusieurs leviers d'action sont mis en avant et doivent permettre de répondre aux objectifs déjà identifiés :

- **Objectif 1 : Consolider, améliorer et diffuser la connaissance sur le fonctionnement du fleuve, de ses affluents et des services qu'ils rendent aux usages**

Au sein du scénario principal, il est proposé de répondre en trois temps à cet objectif. Il s'agit avant tout de lever les difficultés d'action en améliorant la connaissance sur les mécanismes naturels de fonctionnement du cours d'eau ou les interactions avec les espèces inféodées au milieu. Cette connaissance constitue une condition importante pour la mise en place de programmes d'action correspondant au plus près aux problématiques et enjeux locaux. Dans ce contexte, le SAGE devra s'appuyer sur des bases de connaissance, des réseaux d'acteurs et de cadres d'intervention solides dont il a besoin afin de les mener à bien.

Dans un premier temps, il est donc proposé dans le scénario principal de mobiliser un ensemble d'actions correspondant à **une acquisition de connaissances, ou à une mise en valeur de connaissances déjà acquises qui seraient nécessaires** à une mise en œuvre opérationnelle, relative aux problématiques prégnantes que le diagnostic a mis en exergue.

Il s'agit par exemple d'améliorer la connaissance sur les zones humides du territoire du SAGE sur la base des inventaires en cours de réalisation (rôle, intégration dans les plans de gestion existants ou non, intérêt patrimonial et paysager, pressions, ...), consolider la connaissance sur les obstacles à l'écoulement, les plans d'eau ou le transport solide.

Le deuxième axe de travail concerne **le renforcement et la mise en cohérence du réseau d'acteurs**. Cette cohérence se traduit par la mise en place d'outils de retour d'expérience, constituant des voies d'entrée communes au partage des connaissances et de l'expertise afin de créer une véritable ingénierie territoriale partagée et permettant d'initier des projets. Le scénario principal propose donc la consolidation, la pérennisation et la mise en relation/cohérence de structures de conseil existantes en la matière (ex : CATER, CATEZH), pouvant être mobilisées par les élus dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage des projets.

Le troisième axe de travail proposé pour atteindre l'objectif mentionné ci-dessus concerne à la fois **la diffusion de la connaissance** mais également **la mise en place de documents et guides d'intervention** (ex : réalisation d'une charte de restauration) afin d'aboutir à un cadre commun et cohérent sur l'ensemble du périmètre du SAGE.

- **Objectif 2 : Favoriser la restauration des milieux aquatiques et humides au travers de l'émergence de maîtrises d'ouvrage**

Cet objectif constitue véritablement une condition nécessaire pour assurer une traduction opérationnelle du SAGE concernant l'amélioration des fonctionnalités des milieux. C'est donc le plus ambitieux et le plus précis des trois objectifs poursuivis. Il comprend plusieurs axes de réflexion sur lesquels la CLE souhaiterait s'orienter et sur lesquels elle va devoir se positionner. Il s'agit entre autres de :

- **Favoriser l'émergence de la maîtrise d'ouvrage**
- **Diminuer l'impact des ouvrages sur le fonctionnement du fleuve et de ses milieux**

Le périmètre du Sage Vallée de la Garonne est concerné par la présence de nombreux ouvrages présents le long du fleuve et au niveau de ces affluents. Ces ouvrages peuvent avoir plusieurs usages

(hydroélectricité, loisirs) et des impacts marqués sur le fonctionnement du fleuve, de ses milieux ainsi que sur la biodiversité (notamment pour les migrateurs amphihalins).

A l'heure actuelle, les ouvrages hydrauliques sont soumis à plusieurs obligations auxquelles chaque gestionnaire ou propriétaire doit se soumettre dans l'optique de diminuer les impacts de ces derniers sur le fonctionnement naturel du cours d'eau. Cette réglementation est relative à la continuité écologique (Art L214-17 du code de l'environnement, arasement, équipement, modification de gestion...) mais également au fonctionnement intrinsèque de l'ouvrage et à sa gestion (respect de débits réservés).

La bonne application de cette réglementation ne relève pas du SAGE, cependant il est tout de même proposé dans le scénario principal **d'apporter un appui de coordination et de priorisation des interventions** au niveau de ces ouvrages, notamment en favorisant les opérations groupées ou coordonnées. Ces interventions auront pour but **d'améliorer la circulation des migrateurs amphihalins, ainsi que la restauration des continuités écologiques longitudinales, latérales et sédimentaires**. De plus, le scénario principal propose également un suivi du bénéfice de rétablissement de la continuité ainsi que l'identification des cours d'eau où l'étiage constitue un obstacle à la libre circulation des espèces piscicoles, notamment migratrices. Le scénario principal propose enfin de poursuivre la recherche sur l'impact du changement climatique sur les espèces piscicoles.

Comme autre levier d'action, le scénario principal propose aussi d'agir sur des thématiques spécifiques liées aux ouvrages hydrauliques : **la gestion des éclusées ainsi que la gestion des matériaux au niveau de retenues (stockage et vidange)**.

Le contenu du scénario principal relève d'une part de la réglementation, d'autre part d'une problématique essentielle pour l'atteinte des objectifs de la DCE. Il prendra donc en compte les Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique, leurs déclinaisons locales, ainsi que les différentes trames vertes et trames bleues, pour la préservation et la restauration des continuités écologiques.

- **Améliorer la gestion du lit et des berges**

Concernant l'amélioration de la gestion du lit et des berges, le contenu de scénario principal s'oriente **sur des leviers d'action participant à la mise en place d'une logique d'intervention partagée par tous, pour répondre au besoin global d'entretien des cours d'eau, quel que soit le compartiment (lit mineur, berges, bras mort,...)**. Cela par exemple passer par la remobilisation des sédiments au sein du cours d'eau comme par exemple **la mise en place de programme de gestion des déchets flottants ainsi ou la gestion des bancs de galets**. Pour ces problématiques, la CLE propose des orientations sur la méthode à suivre, ainsi que des principes communs de gestion (les techniques seront à adapter en fonction de la zone du fleuve) pour mener à bien ces programmes de gestion qu'il pourrait être pertinent d'intégrer au sein des contrats de rivière ou des Plans Pluriannuels de Gestion. Ces orientations méthodologiques seraient à mettre en lien avec l'acquisition de la connaissance et de la **mise en place d'un groupe de réflexion sur le transport sédimentaire à l'échelle du périmètre du SAGE**.

Remarque : Enfin, compte-tenu de sa faisabilité technique et de son coût élevé, la mise en place d'un programme de gestion d'entretien du lit et des berges sur l'ensemble de la Garonne et de ses affluents est proposée en complément. La CLE devra se positionner en faveur ou non, sachant qu'il s'agit d'un levier d'action très ambitieux au même titre que le scénario principal.

- **Préserver, restaurer, gérer les milieux humides**

Au-delà des fonctionnalités des milieux et des ouvrages hydrauliques, l'orientation du scénario principal prend aussi en compte les milieux humides. Sur le périmètre du SAGE, si l'amont du territoire ainsi que la Garonne débordante possèdent encore des milieux humides remarquables, ces derniers se dégradent progressivement vers l'aval et sont globalement menacés. Sachant que ces milieux humides font partie intégrante de la trame bleue et qu'ils constituent des milieux indispensables à la richesse du territoire tant en termes d'habitats que de services rendus, le

scénario principal propose, dans un premier temps, **d'améliorer et de valoriser la connaissance sur ce type de milieux**, et ensuite de **définir des principes pour leur gestion, à l'échelle du périmètre du SAGE** (conformément à l'idée générale du scénario principal qui préconise une forte connaissance des milieux et de la ressource, couplée à un cadre d'intervention). Le scénario principal préconise également de rester vigilant sur **les mesures compensatoires et leurs impacts** sur l'urbanisation (conflits d'intérêt, solution de facilité...), et adapter ces mesures au contexte local. Enfin, il insiste sur l'aspect foncier en proposant une **doctrine pour l'intégration renforcée de la protection des milieux naturels au niveau de l'aménagement du territoire et notamment des documents d'urbanisme** (SCoT, Inter SCoT...) (ex : intégration des inventaires, identification des ZHIEP et ZSGE, homogénéisation des mesures de protection...).

L'objectif du scénario principal est de mettre en place, en concertation avec les acteurs locaux, des outils de gestion afin de conserver le patrimoine naturel et de garantir la satisfaction la plus large et la plus durable des usages liés à l'eau. Pour chaque zone humide, en fonction du contexte et des opportunités, l'outil le plus adapté sera proposé et mis en place. Il pourra s'agir d'outils contractuels, réglementaires...

- **Protéger la biodiversité**

Afin d'être le plus complet possible, la CLE du SAGE Vallée de la Garonne souhaite intégrer au sein du scénario principal la problématique de la biodiversité. Le territoire du SAGE Vallée de la Garonne possède une richesse et une diversité environnementales, qui se manifestent à la fois par des habitats d'intérêt communautaire (la totalité du linéaire de la Garonne est concernée par un classement en zone Natura 2000), des espaces d'intérêt pour leur richesse faunistique et floristique (une grande partie du territoire de la Garonne montagnarde et de Piémont est concernée par un classement en ZNIEFF et le périmètre du SAGE est concerné par 2 Réserves Naturelles Nationales : Agen et l'étang de la Mazière ainsi que par un projet de Réserve Naturelle Régionale au niveau de la confluence Garonne-Ariège), mais également par de nombreuses espèces associées à ces habitats, aussi bien en ce qui concerne la flore que les différents groupes faunistiques : mollusques, insectes, amphibiens, reptiles, poissons (dont les migrateurs amphihalins visés par le PLAGEPOMI), oiseaux et mammifères. Afin de conserver cette richesse biologique, sachant que cette dernière participe à l'image du territoire, à sa valorisation et répond en partie aux objectifs des SRCE Aquitaine et Midi-Pyrénées, le scénario principal propose d'abord **de lutter contre une potentielle mise en compétition des niches écologiques par les espèces envahissantes, animales ou végétales**, sachant que ces dernières sont aussi à l'origine de dégradation de la morphologie et de la biologie des milieux aquatiques. A noter que des initiatives locales, ainsi que la diffusion de préconisation de gestion (CATEZH, Plan Régional d'action des Plantes exotiques envahissantes en Midi Pyrénées...) existent déjà mais qu'il convient de les valoriser et de les articuler entre elles.

Le scénario principal s'attache également à la préservation des **espèces piscicoles, notamment amphihalines** et met surtout l'accent sur la pérennisation des stratégies de gestion déjà mises en place et faisant écho aux leviers d'action d'amélioration de la connaissance proposées plus haut. **Il s'agit notamment de pérenniser et suivre les actions de protection et de restauration des espèces piscicoles (dont incluses dans le PLAGEPOMI, suivies par le groupe migrateur Garonne mais également dans le PDPG) et de veiller à la cohérence et la coordination des actions.**

Enfin, il est important de souligner que, outre les actions directes en leur faveur, les milieux aquatiques et les espèces animales et végétales bénéficieront des apports de la mise en œuvre d'autres leviers d'action du SAGE, notamment en termes d'amélioration quantitative et qualitative de l'eau et des habitats.

- **Objectif 3 : Lever les difficultés de gouvernance liées au statut domanial de la Garonne et promouvoir le principe de solidarité amont/aval**

Le rôle des bords de Garonne dans l'attractivité et l'identité du territoire, leur rôle de passerelle entre nature et bien-être des riverains ont dès le début des travaux du SAGE été mis en avant comme élément fort du périmètre.

Cependant, la question de la gestion, de l'appréhension du DPF et de sa place au sein de la politique de gestion environnementale du territoire s'est avérée particulièrement sensible. Cette situation rend cette thématique incontournable pour le SAGE. Il s'agit là encore d'un objectif qui semble à inscrire au scénario principal du SAGE .

Dans ce contexte la CLE souhaite que ce dernier comporte des axes de travail portant à minima sur la **délimitation du DPF tout en gardant à l'esprit son caractère évolutif**. Cette première étape permettra d'aider les acteurs lors de tous travaux ou projets entrepris à son niveau. Cet axe de travail est complété par **un rappel des règles de gestion du DPF, selon les acteurs concernés** (Etat, propriétaire riverain, ASA, EPCI, Communes...) mais également par une mise en avant des moyens d'interventions et d'occupation du DPF par les usagers.

**Enjeu : Développer les politiques intégrées de gestion et de prévention du risque inondation et veiller à une cohérence amont/aval**

**Enjeu partiellement satisfait**

**Plus-value du SAGE attendue : forte**

Le périmètre du SAGE est caractérisé par une grande diversité de crues, récurrentes et aux origines diverses. L'ensemble du territoire est donc concerné par ce risque inondation et ces dernières font partie de la mémoire collective des riverains. Le risque accru d'inondation, notamment au niveau des agglomérations a engendré la mise en place d'ouvrages de protection (digues), répartis le long de la Garonne et de ses affluents et notamment au niveau de l'agglomération Toulousaine, de Castelsarrasin et de tout l'aval de la Garonne à partir de la confluence avec le Lot (environ 295 km de digues sur la Garonne ; 550 km sur l'ensemble du périmètre du SAGE). Face aux enjeux humains et économiques, le risque inondation a été traduit par des outils réglementaires (Directive Inondation, PGRI, SLGRI), dont certains sont récents comme la Directive Inondations, mais également par des outils d'information (ex : Atlas des Zones Inondables), ou des outils de gestion locaux (ex : PCS, DICRIM, ...) ainsi que la prise en compte de ce risque dans les documents d'urbanisme.

Malgré un risque globalement maîtrisé, la tendance met en avant l'augmentation constante de la démographie au niveau des villes engendrant une augmentation de l'imperméabilisation des sols, seuls le renforcement des mesures de rétention et la récupération des eaux pluviales permettront de limiter les conséquences d'une urbanisation importante. Enfin, un manque d'entretien de certaines digues a été mis en évidence dû à un problème de gouvernance des ouvrages, à une identification imprécise des acteurs et à une difficulté d'intervention. Un état des lieux juridique des digues et du DPF permettra de définir de manière précise les responsabilités de chacun dans la gestion des digues, en s'appuyant sur ce qui est déjà fait dans le cadre de la SOCLE et de la GEMAPI. Là où de nombreuses initiatives sont mises en place et où le cadre d'intervention se dessine au fur et à mesure, il a semblé pertinent de définir dans le scénario principal le rôle que jouera le SAGE dans les années à venir. Car même si la force du territoire concernant cette thématique réside en la pluralité des outils déjà existants, leur articulation et leur coordination constituent un défi à relever, afin que ces outils puissent jouer leur rôle de la manière la plus optimisée possible. En ce sens, plusieurs axes de réflexion sont proposés dans le scénario principal.

- **Objectif 1 : Optimiser la gouvernance en vue de l'articulation des outils de gestion intégrée (SLGRI et PAPI) avec les projets d'aménagement du territoire (SCoT) sur le périmètre du SAGE et la gestion des digues et des ouvrages**

Comme évoqué précédemment, une politique nationale de gestion des risques d'inondation a été imposée par la Directive européenne relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation, dite « directive inondation » et transposée en droit français dans le cadre de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement « Grenelle II ».

Depuis 2015, un plan de gestion des risques inondation (PGRI) a été mis en place sur chaque grand bassin hydrographique afin d'afficher les priorités de l'action publique notamment sur les territoires concentrant le plus d'enjeux (appelés aujourd'hui « TRI », territoires à risque important d'inondation). Si la mise en œuvre de cette politique est territoriale, la stratégie nationale de gestion du risque inondation permet de lui donner un cadre global.

Le rôle du SAGE s'inscrit dans un premier temps dans un rôle de coordinateur et fédérateur des outils de gestion intégrée du risque ainsi que des ouvrages et des digues à l'échelle de la Vallée de la Garonne. Le scénario principal propose donc plusieurs axes de travail afin d'optimiser le système de gouvernance en place, et ce, à toutes les échelles notamment :

- **la sensibilisation des maires à la réalisation des PCS**, afin de favoriser la gestion de crise par bassin versant.
- **d'assurer une cohérence amont/aval dans les outils de gestion des inondations** en prenant en compte que tous les territoires ne sont pas couverts. Parmi les territoires concernés par une SLGRI (TRI), un PAPI, il s'agit avant tout de pouvoir doter le périmètre du SAGE d'une organisation s'appliquant à des échelles hydrologiques pertinentes et permettant une communication effective entre les acteurs et les structures en charge de l'application de ces outils. La réflexion s'étend également aux territoires limitrophes, dans le cas où des PGRI venaient à voir le jour sur un secteur en dehors du périmètre du SAGE, la cohérence entre outils externes ou internes au territoire du SAGE est automatiquement recherchée.
- **de permettre une intégration des fonctionnalités des milieux et des spécificités du DPF dans la gestion des inondations** (ex : étude des fonctionnalités et étude juridique du DPF menée en parallèle du recensement des digues lors de la création d'un PAPI).

Dans un second temps et de manière plus opérationnelle, le scénario principal propose une coordination du SAGE pour établir des principes communs de gestion des digues et des ouvrages. Les études réalisées dans le cadre du PAPI Garonne Girondine ont mis en évidence la multiplicité des gestionnaires des digues (association syndicale, collectivité, particuliers, syndicat mixte) et des propriétaires de digues (plusieurs propriétaires pour certaines digues, propriétaires inconnus). Ces conditions posent bien la question d'une gestion cohérente des digues sur l'ensemble du périmètre du SAGE, cet aspect étant traité au niveau de la SLGRI. Il s'agit ici avant tout de **favoriser une gestion pérenne des ouvrages de protection contre les inondations en proposant des principes d'intervention** (intervention différenciée selon le secteur, l'état de l'ouvrage, le ou les enjeux locaux ou amont/aval auxquels il est associé ... Par exemple, l'intervention pourra plutôt viser la protection de la digue contre l'érosion, ou plus se tourner vers l'ajout d'équipements comme des déversoirs si l'écoulement des eaux ne se fait pas bien. Il est également possible de ne pas intervenir si aucun enjeu n'est identifié) mais également de **veiller à l'impact des politiques de gestion locales sur l'amont et à l'aval du cours d'eau** en lien avec l'aménagement du territoire.

- **Objectif 2 : Consolider et améliorer la connaissance en matière d'inondation : caractérisation fine des aléas et des enjeux, en lien avec le fonctionnement des bassins versants et de l'occupation des sols, favoriser le ralentissement dynamique**

Pour pouvoir anticiper et permettre la mise en place des mesures de protection au risque inondation, il est important de développer les connaissances concernant les caractéristiques des régimes de précipitations sur l'ensemble du périmètre du SAGE ainsi que leurs impacts sur le réseau hydrographique. Ainsi, la réduction du risque inondation passe par une connaissance approfondie du territoire. Or, à l'heure actuelle, la surveillance des crues à l'échelle nationale se concentre principalement sur les principaux axes hydrauliques. Pour adapter un système de surveillance à l'échelle locale une amélioration des connaissances sur l'ensemble des cours d'eau du territoire du SAGE est proposée dans le scénario principal au travers d'un **renforcement du système d'alerte contre les crues** ou encore au travers de la **réalisation d'un Atlas cartographique des Zones Inondables homogène sur l'ensemble du périmètre du SAGE (pas uniquement sur les périmètres des TRI) et couplée avec la proposition de définition de Zones d'Expansion des Crues**. Ces divers supports devront être réfléchis et construits en coordination avec les SLGRI quand elles existent au niveau local.

**Remarque :** Les crues peuvent être en partie générées par la partie des précipitations ne pouvant être stockée ou s'infiltrer au niveau du sol. La capacité d'infiltration du sol va dépendre de différents facteurs : l'imperméabilisation du sol, la couverture végétale, la nature du sol, la pente... Il est donc **important d'intégrer la gestion des ruissellements dans la prévention et la diminution du risque inondation, de manière à réduire l'aléa, notamment au niveau des zones urbaines denses**. Cette intégration passe notamment par la prise en compte du risque inondation au sein des politiques d'aménagements du territoire, déjà abordée dans l'enjeu « gestion quantitative » mais également « amélioration de la qualité de l'eau ».

- **Objectif 3 : Favoriser l'acculturation au risque et au « vivre avec les crues » en diffusant les connaissances**

Au-delà de l'acquisition supplémentaire de connaissance, le scénario principal reflète également une volonté de diffuser au mieux les informations, dans un contexte réglementaire prégnant. En effet et sur la base du code de l'environnement (art. 125-2), une série de leviers d'action législatifs et réglementaires a imposé, ces dernières années, que la population soit informée préventivement des risques majeurs auxquels elle peut être exposée. Dans ce cadre, les préfets, les propriétaires, les industriels et le maire sont tenus réglementairement de responsabiliser les citoyens exposés aux risques majeurs.

La volonté de la CLE sur cette problématique est donc de **mettre en œuvre un plan de communication et de sensibilisation général, en s'appuyant sur ce qui existe déjà**. Ce plan est à l'attention :

- **Des acteurs du territoire que sont les élus et les industriels.** Il est important de sensibiliser les élus aux responsabilités en matière de gestion du risque et de les informer sur les outils à leur levier d'action (ex : retours d'expérience). De même les industriels devraient être conscients du risque inondation au niveau de leur entreprise au travers de **diagnostics vulnérabilité**.
- **Du grand public afin de favoriser l'acculturation au risque** au travers d'actions concrètes sur le terrain (sorties pédagogiques, mise en situation de crise, repère de crues...)

Cette responsabilisation a pour but de rappeler à la population que le risque inondation existe toujours, et ce, même en présence d'ouvrages de protection et qu'il est nécessaire de connaître les

leviers d'action à prendre en cas d'annonce d'inondations. Ce plan de communication a également pour but de mettre en relation les acteurs afin d'améliorer les protections contre les inondations.

**Enjeu : Améliorer la connaissance, réduire les pressions et leurs impacts sur la qualité de l'eau tout en préservant tous les usages.**

**Enjeu partiellement satisfait**

**Plus-value du SAGE attendue : modérée**

Le diagnostic et les tendances d'évolutions mettent en évidence une amélioration de la qualité des eaux superficielles et souterraines en raison de la mise en place d'outils règlementaires. Cependant une augmentation de la température, une augmentation de la population devraient entraîner une rémanence de certaines pollutions (polluants émergents, pollutions liées à l'état des réseaux, pollution stockée dans les sédiments...). Le renforcement des connaissances sur les origines diverses des pollutions permettra de disposer d'outils supplémentaires à l'échelle du SAGE pour mettre en place des actions d'amélioration de la qualité de l'eau. L'application de la directive nitrates a permis de réduire les rejets d'azote, mais pour dynamiser d'avantage la mise en place de mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), un renforcement de la communication et de la sensibilisation sur l'apport de nitrates par l'agriculture pourra être effectué. La mise en place de mesures de rétention des eaux pluviales dans les zones urbanisées permettra de limiter le ruissellement et l'apport d'eaux pluviales polluées dans le milieu.

La qualité de l'eau est garante de la pérennité des usages (AEP, industrie, agriculture, loisirs, fonctionnement des écosystèmes). **Si certaines pollutions sont bien connues (azote, phosphore...), il perdure encore un manque de connaissance sur certaines sources potentielles de pollution qu'il convient de combler afin de caractériser les pressions et pouvoir ensuite les réduire quelles que soient leurs origines. Pour compléter cette approche de réduction à la source, une opportunité à saisir selon les acteurs, réside dans l'utilisation des capacités d'auto-épuration de l'ensemble du milieu naturel. La pérennité de l'usage AEP apparaît également comme étant une priorité essentielle dans les travaux de construction du SAGE.**

A partir de ces grandes orientations ont été inclus un certain nombre de propositions au scénario principal, telles que présentées ci-dessous.

- **Objectif 1 : Consolider, améliorer et diffuser la connaissance en particulier sur les pollutions spécifiques comme les pesticides et les polluants émergents, l'état et l'impact des réseaux, l'état des nappes libres et les impacts de l'ANC**

Il s'agit avant tout de disposer de connaissances suffisantes afin de mettre en place des actions cohérentes pour reconquérir et préserver la bonne qualité de l'eau.

Avec les progrès technologiques en matière de détection des molécules présentes dans l'eau, de nouvelles pollutions ont été mises en évidence, dont les effets et les conséquences ne sont pas encore bien connus. Il s'agit par exemple des polluants émergents et médicamenteux, des pesticides ou plus généralement des substances dangereuses identifiées dans le cadre de la DCE. Il est donc conseillé dans un premier temps de consolider la connaissance existante. Pour cela, les moyens peuvent être multiples, il peut s'agir **d'améliorer le réseau de mesure existant** (sur la Garonne et sur les affluents), de **caractériser la contamination des milieux** (eau ou sédiments), **d'organiser une veille technologique** sur les moyens de traitement innovants, ... La nécessité d'acquisition supplémentaire de connaissance est également mise en avant **pour l'impact des réseaux d'assainissement** (réalisation des diagnostics des réseaux, transmissions des résultats à la CLE, ...) **ou de l'ANC sur le milieu** (nécessité de suivre la mise en place des SPANC et des diagnostics ainsi que d'évaluer l'impact cumulé des installations)

La mise en œuvre du SAGE est du ressort de tous (services de l'Etat, collectivités, usagers, territoires riverains...). La suite logique à l'acquisition de connaissance est la nécessité **de communiquer le plus largement possible autour de ces dernières en les mettant à disposition de l'ensemble des acteurs du territoire de manière simple et facilement accessible, en s'appuyant sur l'Observatoire Garonne** ([www.observatoire-garonne.fr](http://www.observatoire-garonne.fr)). Il s'agit essentiellement de valoriser les données, en les regroupant, en les capitalisant aux moyens d'outils informatiques et en les diffusant. Ces outils apporteront une visibilité sur l'évolution de la qualité de l'eau au sein du périmètre du SAGE mais également aux études mises en place. A noter qu'il est ici question de capitalisation de données, la sensibilisation et la communication auprès du grand public est abordée plus bas.

Cet axe de réflexion vient en complément des outils déjà en place. En effet des instances comme l'agence de l'eau Adour-Garonne, les Services d'Assistance Technique pour l'Épuration et le Suivi des Eaux (SATESE) ou les Missions Inter-Services de l'Eau et de la Nature (MISEN) ont pour objectifs une coordination des actions, ainsi qu'un partage des connaissances. La transmission de connaissance au travers de ces instances permet un accès plus aisé aux informations et représente donc un outil important pour les projets menés sur le territoire.

- **Objectif 2 : Réduire les flux de pollutions vers les eaux superficielles et souterraines**

Comme évoqué précédemment, et afin de compléter l'approche de collecte, de capitalisation et de diffusion des données, il a semblé important de **mettre en place des actions de communication à l'intention du grand public**, afin que chacun prenne conscience des pollutions actuelles et soit **sensibilisé sur les gestes simples mais utiles à faire pour limiter la pollution de l'eau**. L'implication de l'ensemble des usagers dans la préservation de la qualité de l'eau est essentielle.

De manière plus opérationnelle, le scénario principal propose de prendre de la hauteur et d'intervenir sur la réduction des flux de pollutions prégnants sur le territoire sans pour autant masquer les difficultés que peuvent rencontrer les acteurs à changer les pratiques en ce sens, que ce soit en amont ou en aval de la production. Il est par exemple proposé, pour les pollutions agricoles, **d'identifier dans un premier temps les freins et les leviers d'action possibles pour la mise en place de techniques alternatives**, et dans un deuxième temps **de promouvoir l'agro-écologie et les MAEC sur des zones à enjeux** (ex : aire d'alimentation de captages, captage Grenelle). Le scénario principal propose également **une concertation de la profession agricole sur le long terme avec la CLE**, pour mettre en avant les réussites de changements autant que les difficultés rencontrées. **La mise en valeur des projets innovants et/ou réussis sur le site du SAGE** pourra constituer une vitrine complémentaire au travail accompli par les chambres d'agriculture. La gouvernance et les aspects économiques ne doivent pas être écartés non plus et le scénario principal encourage **l'identification de porteurs de projets ou la création des Groupements d'Intérêt Economique et Environnemental (GIEE)**, par exemple, lors des prochains appels à manifestations d'intérêt pour les MAEC (structures pouvant permettre une majoration des attributions d'aide auprès des programmes tels que FAEDER, FEDER, ...). Il encourage également la **mise en place de partenariats** avec les acteurs des circuits courts et de l'agriculture biologique et **un accompagnement personnalisé des exploitants** tout au long de l'évolution de leurs pratiques.

Concernant les pressions urbaines (eaux pluviales, produits phytosanitaires...) se concentrant au niveau des agglomérations et pouvant être à l'origine d'une pollution organique, azotée, chimique,... le contenu du scénario principal met avant tout **l'accent sur la généralisation des actions limitant l'imperméabilisation des sols** au niveau des collectivités tout en **intégrant des solutions alternatives aux documents d'urbanisme**. Ces solutions alternatives étant principalement axées sur **le principe de récupération de l'eau pluviale et son infiltration au niveau du sol** (plutôt que de créer de nouveaux réseaux par exemple).

Concernant les pressions induites par l'utilisation de produits phytosanitaires, le contenu du scénario principal **propose d'encourager et de faciliter la mise en application de loi LABBE** stipulant l'interdiction de l'utilisation des produits phytosanitaires dans les espaces publics à partir de 2017 ainsi que l'interdiction de la vente de ces produits aux utilisateurs non professionnels à partir de 2019. Les réflexions menées jusqu'alors soulignent **que la transition vers la suppression de l'utilisation de tels produits devra se faire de manière progressive privilégiant le bio-contrôle et les techniques alternatives, en se concentrant notamment sur les surfaces fortement drainantes ou imperméables**. Il pourra s'agir de mettre en place des plans Ecophyto pour l'ensemble des EPCI, de favoriser l'anticipation de l'utilisation de produits phytosanitaires dès la conception de nouveaux espaces urbains (ex : utilisation de matériaux spécifiques, conseil sur les techniques de désherbage mécanique, réunion d'information...)

La reconquête de la qualité de l'eau passe également par la prise en charge de la pollution au niveau des sédiments. A l'heure actuelle, les sédiments de la Garonne présentent une pollution au cadmium, en grande partie liée à la présence de sites pollués sur la Garonne, le bassin du Lot et du Tarn. Ce type de pollution (métaux lourds, PCB...) constitue un enjeu important pour l'usage AEP (remise en suspension dans la colonne d'eau lors de crues par exemple) et pour l'estuaire (pêche et conchyliculture) notamment en raison de l'impact des métaux lourds et autres polluants chimiques sur les poissons ou les organismes filtreurs. **Le scénario principal tient compte de la réglementation existante affichée dans le SDAGE** et identifiant les acteurs (établissements publics de l'Etat, collectivités territoriales...), lorsqu'ils sont concernés par un terrain identifié comme source de pollution d'une masse d'eau, devant intervenir à la contribution de sa réduction. Le contenu du scénario principal propose de **réaliser la prise en charge de ce type de site dans un délai de trois ans**. Il s'affiche donc comme **accélérateur des procédures**, compte-tenu du fait que ce type de pollution est rémanent dans le milieu et qu'elle perdure pendant de nombreuses années.

- **Objectif 3 : Préserver et reconquérir les capacités de résilience des milieux récepteurs (limitation des transferts, fonctionnement des milieux aquatiques et humides...)**

Un des derniers grands axes de travail proposé dans le scénario principal concerne **la préservation des capacités naturelles du milieu et notamment du sol, comme outil à part entière d'auto-épuration et de limitation des flux de pollution**.

En effet, les milieux aquatiques possèdent des capacités d'auto-épuration de l'eau qui réduisent l'impact des rejets polluants. Ces fonctionnalités sont accrues par exemple par la présence de ripisylve ou de zones enherbées ou encore de plages de graviers le long des cours d'eau qui permettent la filtration de l'eau. Avec l'urbanisation et le développement de l'agriculture, ces zones disparaissent peu à peu.

A ce titre, le scénario principal propose plusieurs axes de travail, qui relèvent de la recherche, de la gestion des sols dans les pratiques agricoles ou encore de la prise en compte des bords de cours d'eau dans les documents d'urbanisme, notamment les SCoT (ex : classement en tant que Zone Naturelle). Il s'agit par exemple de construire des liens privilégiés entre les recherches effectués dans ce domaine et les agriculteurs (cartographie effectuées par les Chambres d'agriculture, recherches effectuées par l'ENITA de Bordeaux ENSAT, ...) afin d'améliorer la connaissance sur le fonctionnement des sols et leur participation dans la réduction des flux, d'aboutir à une identification précise des secteurs de fort ruissellement à des principaux axes d'écoulement ou encore d'encourager les pratiques agricoles préservant la qualité du sols, la couverture du sols, le respect des BCAE,...

- **Objectif 4 : Pérenniser l'alimentation en eau potable (AEP) des populations en préservant la ressource et en garantissant sa qualité**

L'évolution démographique du périmètre du SAGE prévoit une augmentation de la population dans le futur. Il est donc indispensable de pouvoir garantir la distribution d'une eau potable de qualité dans de grandes quantités. Le scénario principal axe son contenu sur deux **points : la protection des aires de captages et la prévention des pollutions accidentelles**. Ces deux points viennent en compléments de l'ensemble des leviers d'actions présentés auparavant et notamment dans l'objectif 2 (réduction en amont des flux de pollution).

Le scénario principal prend en compte le fait que l'état initial du SAGE a recensé 172 captages ne possédant pas d'arrêté de déclaration d'utilité publique. Il encourage donc dans un premier temps les collectivités propriétaires (EPCI à compétence eau) qui ne possèdent pas encore de DUP pour leur point de captage à les mettre en place (la mise en place de protection de captage est une obligation depuis 2005). Dans une suite opérationnelle, le scénario principal propose des principes de gestion de ces aires de captage en rappelant l'ensemble des outils à disposition des gestionnaires (AAC, PAOT, PAT, ZSCE, ...) mais il propose aussi de positionner le SAGE et son cadre d'action comme outil de coordination, de communication et de retour d'expérience sur le sujet.

La prévention des contaminations accidentelles pour les gestionnaires de réseaux et les producteurs d'eau potable constitue quant à lui un sujet déjà pris en compte dans le périmètre du SAGE. Le contenu du scénario principal renforce cette nécessité de prévention par **le développement d'un système d'alerte** sur l'ensemble du territoire du SAGE (outil déjà existant en Haute-Garonne) mais également par le biais **d'outils de gestion de crise** (ex : réseau d'alerte à la pollution déjà existant pour l'amont de Toulouse)

**Enjeu : Favoriser le retour au fleuve, sa vallée, ses affluents et ses canaux pour vivre avec et les respecter.**  
**(Approche socio-économique, prix de l'eau, assurer un développement durable autour du fleuve)**  
**Enjeu partiellement satisfait**  
**Plus-value du SAGE attendue : forte**

Aujourd'hui, il est fait le constat qu'un mouvement global de réappropriation des cours d'eau initié dans les grandes villes en France et à l'étranger est en cours.

Sur le périmètre du SAGE, le fleuve Garonne constitue en lui-même un patrimoine naturel, historique et culturel. Cette approche plus sociologique est liée à la valeur patrimoniale que les habitants donnent à la gestion de l'eau, de ses milieux et de ses usages sur un territoire. Le renforcement d'une culture de la Garonne (amélioration des connaissances, formation et diffusion de l'information) à tous les échelons permettra de contribuer à la protection et à la mise en valeur de la Garonne (sur l'ensemble de son linéaire) et à une réappropriation sociale du fleuve.

L'enjeu sur cette thématique est de faire connaître, promouvoir un retour au fleuve et à ses affluents tout en veillant à ne pas les dénaturer, afin de retrouver une Garonne vivante, réinvestie et accessible. En ce sens, il s'agit pour la CLE d'intégrer de manière volontariste la dimension sociologique et de développement durable au projet de SAGE pour pouvoir allier équilibre environnemental, bien-être des populations (finalités de développement durable) et développement économique.

L'affirmation de l'identité Garonne peut alors se faire au travers d'une communication spécifique ainsi que par le développement d'une offre spécifique à la Garonne (activités culturelles, tourisme

vert,...). La coordination des acteurs pourra également être encouragée en partageant des règles de conciliation des usages et par un système de résolution des conflits, de manière à ce que chacun soit entendu et puisse dialoguer dans le respect d'autrui. Une autre voie de valorisation pourrait également consister à faire émerger des lieux ressources du fleuve valorisant les relations hommes-fleuve. Il faudra également veiller à garantir l'accessibilité et une ouverture mesurée des berges de la Garonne, sujet d'attente fort, sans quoi les liens ne pourront pas se renforcer.

Pour contribuer à cette affirmation, le scénario principal propose plusieurs axes de réflexion afin d'atteindre les objectifs fixés.

- **Objectif 1 : Appréhender la gestion de l'eau sous l'angle sociologique et de sa valeur patrimoniale (3<sup>ème</sup> pilier du développement durable) y compris la question du prix de l'eau**

L'approche sociologique constitue une approche transversale, complémentaire de l'approche technique usuellement utilisée et centrée sur les grands axes de la gestion de l'eau (ex : qualité, quantité,...). Cette dernière vise à alimenter les orientations, décisions prises dans le domaine de l'eau ainsi que la conscience d'appartenir à un système vaste qui dépasse le cycle de l'eau.

Ainsi, le scénario principal propose de renforcer la communication sur différents points faisant passerelle entre eau et société tels que le prix de l'eau. En effet, renforcer la communication spécifique sur ce sujet permettrait de répondre aux interrogations qu'il suscite parfois, par exemple en faisant le lien entre évolution du prix de l'eau et structures de traitement nouvellement construites.

Le scénario principal propose également d'ancrer le cycle de l'eau dans la vie du territoire en abordant le sujet du poids socioéconomique des usages de l'eau mais également en inversant la logique et en montrant ce que le fleuve apporte au niveau de ces derniers. Cet axe de travail peut être complété par l'approche démographique d'une part pour anticiper les secteurs à enjeux et d'autre part pour évaluer l'implication de la Garonne dans les flux migratoires observés.

- **Objectif 2 : Réussir la conciliation des usages autour du fleuve et de sa vallée dans le respect des contraintes de tous (approche systémique)**

Pour cet objectif, il est proposé de donner à la CLE les outils nécessaires pour concilier les usages autour du fleuve. Dans cette optique, il est par exemple proposé de réaliser une charte de conciliation des usages qui devrait être discutée et validée en concertation avec l'ensemble des usagers de l'eau de la Vallée de la Garonne.

De manière à conserver une approche systémique, le scénario principal propose aussi d'encourager l'émergence de projet vertueux mais également mettre en avant ceux qui les portent (Agenda 21, système de management environnemental, labélisation rivières sauvages, ...) afin de créer une ouverture sur le champ des possibles, la mise en avant des initiatives citoyennes qui marchent. Dans cette optique, chacun se place au-delà de ses fonctions respectives (riverains, industriels, agriculteurs, professionnels du tourisme ou de loisirs, ...) mais avant tout comme citoyen de la vallée de la Garonne.

- **Objectif 3 : Adapter la communication pour développer une identité Garonne et mieux vivre avec le fleuve, ses affluents et ses canaux**

Cet objectif s'inscrit dans la continuité des actions d'animation pour renouer avec le fleuve, réalisées par le SMEAG et les DREAL Aquitaine et Midi-Pyrénées dans le cadre du Plan Garonne (depuis 2008) et des initiatives originales développées ponctuellement par les collectivités pour renforcer la prise en compte du fleuve dans le développement local et les liens entre les populations, la Garonne et ses affluents : on peut citer, l'Espace Gens de Garonne (47), les navettes

fluviales et fête du fleuve à Bordeaux.... Ces initiatives visent à promouvoir la valeur patrimoniale du fleuve et de ses affluents ainsi que les services écosystémiques qu'ils rendent. Le scénario principal propose donc de poursuivre et de développer cette animation en appuyant sur le partage des connaissances, sur la relation fleuve/société (animations territoriales prévues le long du fleuve), sur la communication avec les jeunes générations. Il peut également s'agir de grands colloques organisés de manière régulière (ex : Etat Généraux de la Garonne) pour ne pas perdre l'héritage des connaissances, se préparer aux évolutions du contexte environnemental ou législatif mais également pour que les acteurs conservent la conscience des liens qu'ils entretiennent.

La mise en œuvre du SAGE peut également être l'occasion de replacer le cycle de l'eau dans une démarche de développement durable au travers d'outils emblématiques comme les Agenda 21, de sensibilisation pédagogique pour les publics scolaires par le biais de film par exemple.

Ainsi, le développement d'une gamme de produits touristiques axés sur la vallée Garonne et ses affluents et respectant les caractéristiques du tourisme vert permettrait de répondre aux attentes des populations locales de redécouvrir le fleuve sans pour autant le dénaturer. Le champ des possibles est vaste sur cette thématique, néanmoins sont proposées ici quelques pistes de réflexion comme la coordination des Comités Régionaux et Départementaux du Tourisme la création de pôles Garonne (maisons du fleuve), activités touristiques de promotion du fleuve, .... Sachant que le développement d'un tourisme vert doit pouvoir être mis en place dans un cadre adapté, il est important de rappeler que l'accès à la Garonne constitue un levier non négligeable.

L'accessibilité des abords de la Garonne ainsi que des voies d'eau est également un axe de travail proposé dans le scénario principal. En effet, si la contribution à la structuration d'une offre de tourisme vert adaptée au fleuve apparaît comme intéressante pour ce dernier, elle est conditionnée par une accessibilité aux berges de la Garonne et de ses affluents valorisant la variété des paysages mais préservant également les milieux sensibles et privilégiant les déplacements doux (diffusion des règles de bonnes pratiques et de bienséance, ramassage des déchets flottants, ...).

## 4.3 RAPPEL DES ENJEUX ET OBJECTIFS DU SCENARIO PRINCIPAL

ENJEU	OBJECTIF	PLUS-VALUE
<b>GOVERNANCE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coordination, gouvernance au niveau des affluents inclus dans le périmètre du SAGE</li> <li>• Emergence de la maîtrise d'ouvrage</li> <li>• Coordination avec les autres plans et programmes déjà en cours sur le périmètre du SAGE</li> <li>• Inter-SAGE et coordination avec les démarches en cours sur les bassins versants adjacents, y compris transfrontaliers</li> <li>• Solidarité amont/aval sur le fleuve et sa vallée y compris la tête de bassin située en Espagne (Val d'Aran)</li> </ul>	Forte
<b>ETIAGES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consolider et améliorer la connaissance des usages de l'eau et du fonctionnement de la ressource, favoriser la prise de conscience sur la fragilité du système actuel et son risque d'aggravation dans les années à venir</li> <li>• Optimiser les outils de gestion existants (PGE, OUGC et autres) et développer les économies d'eau pour anticiper le changement climatique</li> </ul>	Forte

	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégrer les enjeux du développement et/ou du maintien des activités socio-économiques et éviter les conflits d'usage</li> </ul>	
<b>MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Consolider, améliorer et diffuser la connaissance sur le fonctionnement du fleuve, de ses affluents et des services qu'ils rendent aux usages</li> <li>Favoriser la restauration des milieux aquatiques et humides au travers de l'émergence de maîtrises d'ouvrage</li> <li>Lever les difficultés de gouvernance liées au statut domanial de la Garonne et promouvoir le principe de solidarité amont/aval</li> </ul>	Forte
<b>CRUES ET INONDATIONS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Consolider et améliorer la connaissance en matière d'inondation : caractérisation fine des aléas et des enjeux, en lien avec le fonctionnement des bassins versants et de l'occupation des sols, favoriser le ralentissement dynamique</li> <li>Favoriser l'acculturation au risque et au « vivre avec les crues » en diffusant les connaissances</li> <li>Optimiser la gouvernance en vue de l'articulation des outils de gestion intégrée (SLGRI et PAPI) avec les projets d'aménagement du territoire (SCoT) sur le périmètre du SAGE et la gestion des digues et des ouvrages</li> </ul>	Forte
<b>QUALITE DES EAUX</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Consolider, améliorer et diffuser la connaissance en particulier sur les pollutions spécifiques comme les pesticides et les polluants émergents, l'état et l'impact des réseaux, l'état des nappes libres et les impacts de l'ANC</li> <li>Réduire les flux de pollutions vers les eaux superficielles et souterraines</li> <li>Préserver et reconquérir les capacités de résilience des milieux récepteurs (limitation des transferts, fonctionnement des milieux aquatiques et humides...)</li> <li>Pérenniser l'alimentation en eau potable (AEP) des populations en préservant la ressource et en garantissant sa qualité</li> </ul>	Modérée
<b>L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE, EAU ET SOCIETE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Appréhender la gestion de l'eau sous l'angle sociologique et de sa valeur patrimoniale (3<sup>ème</sup> pilier du développement durable) y compris la question du prix de l'eau</li> <li>Réussir la conciliation des usages autour du fleuve et de sa vallée dans le respect des contraintes de tous (approche systémique)</li> <li>Adapter la communication pour développer une identité Garonne et mieux vivre avec le fleuve, ses affluents et ses canaux</li> </ul>	Forte

## 5 LES SCENARIOS COMPLEMENTAIRES

**Outre les éléments estimés incontournables pour le SAGE Garonne qui sont détaillés dans la présentation du scénario principal**, l'analyse transversale des travaux des groupes thématiques et des commissions géographiques sollicitées lors de la phase de diagnostic ainsi que les premières orientations données par la CLE ont permis de dégager **des leviers d'action complémentaires où peuvent s'exercer les choix de la CLE**.

**Les scénarios complémentaires n'ont pas été construits en suivant une logique d'ambition graduelle** (ex : périmètre d'intervention de plus en plus important, programme d'action de plus en plus lourd, ...) **mais plutôt en suivant une logique de complémentarité**. Il peut par exemple s'agir de leviers d'action complémentaires axés sur le foncier ou plus largement la gestion du sol (ex : pratiques agricoles, favorisation de l'infiltration, ...), sur le règlementaire ou sur l'animation quelle que soient les thématiques. Ainsi, **il est privilégié une approche transversale plutôt que thématique**, sachant que ces alternatives ont, au-delà du technique, des implications politiques, financières ou plus largement stratégiques. Un levier d'action complémentaire ne peut donc pas être proposé seul (par exemple, il est plus difficile de mettre en place un levier d'action concernant l'aménagement des cours d'eau sans une mobilisation des acteurs, dans ce cas, un scénario complémentaire poussé au niveau gouvernance des cours d'eau est davantage « stratégique »).

Le choix d'un scénario global résultera du positionnement de la CLE au sein du jeu d'acteurs et des différentes politiques publiques qui président pour l'avenir des milieux aquatiques et de la ressource, au sein du périmètre du SAGE.

A noter que la politique règlementaire étant déjà bien avancée dans la gestion intégrée des inondations, tous les leviers d'action relatifs à ce sujet ont été intégrés au scénario principal.

**Trois scénarios complémentaires sont proposés à ce stade de la réflexion, dont les numéros (de 1 à 3) sont destinés à les identifier plus simplement :**

- **Scénario 1 : Fédérer les acteurs autour de l'innovation**  
Dans ce scénario, le SAGE Vallée de la Garonne se voudrait avant tout fédérateur et privilégiant les approches expérimentales et subsidiaires à la protection des eaux et des milieux aquatiques
- **Scénario 2 : S'adapter au changement climatique par une approche globale**  
Un engagement du SAGE Vallée de la Garonne pour l'adaptation volontariste au changement climatique par la résorption des déficits et la résilience des milieux
- **Scénario 3 : Intégrer toutes les politiques à l'aménagement du territoire**  
Mettre en avant l'eau et ses milieux en parallèle du développement urbain pour une vision partagée du fleuve et des milieux aquatiques et un retour au fleuve effectif.

La conception des scénarios complémentaire a été guidée par des choix cohérents et qui apportent une vision qui se veut globale. Pour autant, la CLE pourra les amender si elle souhaite mobiliser certains leviers complémentaires qui n'y apparaîtraient pas. Aussi, deux scénarios complémentaires peuvent être mobilisés en même temps (voire les 3). Ces assemblages constitueront donc autant d'alternatives pour les choix de la CLE.

## 5.1 SCENARIO 1 : FERERER LES ACTEURS LOCAUX AUTOURS DE L'INNOVATION

Dans ce premier scénario, le SAGE Vallée de la Garonne se voudrait avant tout fédérateur et privilégiant les **approches expérimentales et subsidiaires** à la protection des eaux et des milieux aquatiques.

Il s'agit ici de mettre l'accent sur l'innovation, une meilleure connaissance de la ressource mais également sur une communication soutenue entre les acteurs, l'utilisation du levier d'action réglementaire ainsi que d'un volet expérimental au travers de la gestion du DPF.

Le scénario principal propose déjà un certain nombre de mesures allant dans ce sens, notamment au niveau de l'enjeu « amélioration de la gouvernance » (outil de gestion centralisé des informations, accompagnement de la maîtrise d'ouvrage, création d'instances visant à relayer les informations et coordonner les projets, ...). Il est néanmoins possible d'apporter une nuance supplémentaire en considérant **la Garonne comme moteur pour les projets innovants du SAGE**.

Ces projets innovants portent sur :

- une prise en compte des **eaux souterraines** hors nappes alluviales dans des programmes de recherches (ex : ONGERE),
- une gestion de **l'espace de mobilité** complètement repensée en termes d'occupation et de préservation
- Une **approche innovante de la gestion du Domaine Public Fluvial** (transfert de propriété)
- Une demande d'**implication de l'ensemble des usagers de l'eau en vue de l'amélioration de sa qualité** (ex : amélioration des process industriels)
- Une approche fédératrice renforcée autour du **développement durable de la Garonne**, un encouragement à la réalisation de projets en lien avec le développement durable, **une réappropriation de certains usages** et une approche différente au niveau de **l'analyse des relations milieu naturel/contexte social** par le développement des entre économies et milieux.

L'intérêt de ce scénario complémentaire peut se résumer comme étant **la continuité du scénario principal sous l'angle de l'innovation autour de la Garonne**. Les projets innovants proposés ayant pour **but principal de renforcer les liens entre les acteurs**, de les fédérer, sachant que les projets proposés, par leur caractère nouveau et ambitieux, ne peuvent être bien mis en œuvre que si **une vision commune est partagée**.

<b>Scénario 1 : Fédérer les acteurs locaux autour de l'innovation</b>	
<b>Idée générale</b>	<p><b>Cette variante est notamment caractérisée par :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>La connaissance et la préservation future des eaux souterraines</b></li> <li>• <b>La mise en place de débits complémentaires sur certains cours d'eau</b></li> <li>• <b>Le transfert de propriété du DPF à titre d'expérimentation</b></li> <li>• <b>L'accent mis sur la prise en compte du développement durable dans les nouveaux projets de territoire</b></li> </ul>
<b>Leviers d'action du scénario complémentaire par rapport au scénario principal</b>	<p><b>Connaissance</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer la connaissance des eaux souterraines</li> <li>• Évaluer la pollution générée par les infrastructures de transport</li> <li>• Définir des priorités de gestion des zones humides par secteur géographique</li> </ul> <p><b>Sensibilisation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer les analyses économiques pour mettre en avant et diffuser les services rendus des zones humides et les milieux aquatiques</li> <li>• Sensibiliser à la réduction des pollutions industrielles</li> </ul> <p><b>Règlementation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Préserver des ressources souterraines</li> <li>• Proposer une évolution de la réglementation concernant les produits phytosanitaires</li> <li>• Proposer des objectifs de débits complémentaires sur certains cours d'eau</li> </ul> <p><b>Expérimentation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Proposer le transfert de propriété du DPF sur les sections transférables, à titre d'expérimentation</li> </ul> <p><b>Accompagnement territorial</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Inciter, encourager et accompagner les initiatives de développement durable du fleuve</li> <li>• Déterminer les espaces de mobilité de la Garonne et établir les principes de gestion liés à leur aménagement</li> <li>• Reconquérir les sites de baignade et de loisirs nautiques</li> <li>• Etudier les conditions de développement du report modal du transport des marchandises par voie d'eau</li> </ul>
<b>Opportunités Menaces</b>	<p><b>Nécessite une communication poussée pour permettre une bonne acceptabilité sociale</b></p> <p><b>Une mobilisation de moyens humains est nécessaire</b></p>
<b>Coût estimé additionnel au scénario principal</b>	<b>0,07 à 0,1 €/an/hab sur 10 ans</b>

## 5.2 SCENARIO 2: S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE PAR UNE APPROCHE GLOBALE

Ce scénario se caractérise par un engagement du SAGE Vallée de la Garonne pour **l'adaptation volontariste au changement climatique par la résorption des déficits et la résilience des milieux**. Au-delà du scénario principal, ce scénario nécessite un investissement plus soutenu de la part des acteurs du territoire sur la mobilisation des ressources et sur les moyens à mettre en œuvre afin de pérenniser l'usage eau potable.

Dans cette variante, le SAGE Vallée de la Garonne souhaite s'inscrire dans une démarche plus prospective, pour une adaptation volontariste du territoire au changement climatique.

Le scénario principal se base notamment sur une complémentarité d'action avec les Plans de Gestion des Etiages, sur un volet de communication/sensibilisation, ainsi que sur des mesures d'économie d'eau au niveau de l'enjeu « Réduire les déficits quantitatifs actuels et anticiper les impacts du changement climatique pour préserver la ressource en eau souterraine, superficielle, les milieux aquatiques et humides et concilier l'ensemble des usages ».

Ce scénario complémentaire propose **comme approche différente, l'accompagnement à la mise en place d'un programme de restauration du lit et des berges**, non proposé par le scénario principal **mais également la protection de la ressource** (amélioration de la gestion des rejets de stations d'épuration au niveau des cours d'eau sensibles, gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable). Mais il est surtout **emblématique** par la possibilité qu'il laisse pour envisager de nouvelles retenues, là où cela sera possible, dans le cadre **de projets de territoire**.

En résumé, ce scénario complémentaire propose **une approche transversale**, utilisant l'amélioration de la fonctionnalité des milieux, la réduction des pressions sur ce dernier, l'amélioration de la gestion des réseaux comme voies d'entrée différentes **pour l'adaptation des usages pour/et la protection accrue de la ressource, dans la perspective du changement climatique**.

<b>Scénario 2 : S'adapter au changement climatique par une approche globale</b>	
<b>Idée générale</b>	<p><b>Cette variante est notamment caractérisée par :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Une gouvernance renforcée pour accompagner les territoires</b></li> <li>• <b>Une préservation volontariste des milieux aquatiques et humides</b></li> <li>• <b>Une prise en charge soutenue de la gestion de la ressource</b></li> <li>• <b>L'identification de zones spécifiques envisageables pour la mise en œuvre de projet de territoire</b></li> <li>• <b>Une gestion patrimoniale des réseaux AEP cohérente</b></li> </ul>
<b>Leviers d'action du scénario complémentaire par rapport au scénario principal</b>	<p>Connaissance et réglementation</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer la connaissance des ressources souterraines</li> <li>• Proposer des débits objectifs complémentaires sur certains cours d'eau</li> <li>• Etablir un bilan de l'impact cumulé des retenues</li> </ul> <p>Mobilisation de la ressource <b><u>A TRAITER PAR LE PGE</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Envisager la création de réserves dans le cadre d'un projet de territoire en vue de satisfaire les objectifs environnementaux.</li> </ul> <p>Sensibilisation</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Encourager une gestion patrimoniale des réseaux AEP</li> </ul> <p>Préservation de la ressource et du milieu</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagnement et coordination des structures GEMAPI pour la mise en œuvre de programmes de restauration et d'entretien du lit et des berges sur l'ensemble de la Garonne et ses affluents</li> <li>• Diminuer l'impact des rejets de STEP sur les cours d'eau sensibles</li> <li>• Fiabiliser les unités de distribution des eaux potables</li> </ul> <p>Accompagnement territorial /gouvernance</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un EPTB pour mettre en œuvre le SAGE</li> <li>• Favoriser la maîtrise foncière</li> </ul>
<b>Opportunités Menaces</b>	<p><b>Nécessite une connaissance approfondie de la ressource</b>  <b>Nécessite une communication poussée pour une bonne acceptabilité sociale et l'émergence d'une vision commune</b>  <b>Une mobilisation de moyens humains est nécessaire</b></p>
<b>Coût estimé additionnel au scénario principal</b>	<b>0,07 à 0,1 €/an/hab sur 10 ans</b>

## 5.3 SCENARIO 3: INTEGRER TOUTES LES POLITIQUES DANS L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES

Ce scénario **met en avant l'eau et ses milieux, en parallèle du développement urbain**, pour une vision partagée du fleuve et des milieux aquatiques et un retour au fleuve effectif.

Il s'agit ici de **repenser l'espace du fleuve, de ses affluents et de tous ses milieux annexes tout en partageant ce territoire avec l'aménagement du territoire**. Le SAGE a ici un rôle plus intégrateur en valorisant les fonctionnalités de l'eau, quelle que soit l'angle d'action (milieux aquatiques, gestion quantitative, qualité de l'eau).

Ce scénario complémentaire met en avant une logique de **gestion territoriale des projets**, en mettant l'accent sur la **cohérence des actions à l'échelle globale**. Il s'agit ici de faire progresser ensemble l'aménagement urbain et l'espace qu'occupent le fleuve et ses milieux annexes mais également d'apporter un **accompagnement cohérent sur des sujets multithématiques**. Pour ce faire, le scénario complémentaire propose de renforcer l'accompagnement **territorial** non proposé par le scénario principal, au niveau :

- De **l'amélioration de la qualité de l'eau** dans une logique de bassin versant,
- De **la gestion patrimoniale des réseaux**,
- De la gestion de l'espace de mobilité

Ce scénario complémentaire reprend certains leviers d'action des scénarios complémentaires précédents, il a en revanche **un rôle plus intégrateur en valorisant les fonctionnalités de l'eau**, quelle que soit l'angle d'action (milieux aquatiques, gestion quantitative, qualité de l'eau).

Pour finir, ce scénario complémentaire peut être considéré comme ayant une approche globale, privilégiant **la coordination et l'accompagnement sur des grands projets** menés à l'échelle du territoire.

<b>Scénario 3 : intégrer toutes les politiques dans l'aménagement du territoire</b>	
<b>Idée générale</b>	<p><b>Cette variante est notamment caractérisée par :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Des actions ambitieuses d'accompagnement territorial</b></li> <li>• <b>La mise en place de règles de gestion du sol (foncier) en lien avec les milieux aquatiques plus prononcées (ex : espace de mobilité).</b></li> <li>• <b>Le retour de la baignade et des sites de loisirs</b></li> </ul>
<b>Leviers d'action du scénario complémentaire par rapport au scénario principal</b>	<p>Accompagnement territorial / Gouvernance</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un EPTB pour mettre en œuvre le SAGE</li> <li>• Mettre en place une gestion cohérente de la qualité de l'eau par bassin versant</li> <li>• Inciter, encourager et accompagner les initiatives de développement durable du fleuve</li> <li>• Développer les analyses économiques pour mettre en avant et diffuser les services rendus des zones humides et les milieux aquatiques</li> <li>• Déterminer les espaces de mobilité de la Garonne et établir les principes de gestion liés à leur aménagement</li> <li>• Encourager une gestion patrimoniale des réseaux AEP</li> <li>• Etudier les conditions de développement du report modal du transport des marchandises par voie d'eau</li> </ul> <p>Expérimentation</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Proposer le transfert de propriété du DPF sur les sections transférables, à titre d'expérimentation</li> </ul> <p>Préservation de la ressource et du milieu</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Définir des priorités de gestion des zones humides par secteur géographique</li> <li>• Favoriser la maîtrise foncière</li> <li>• Reconquérir les sites de baignade et de loisirs nautiques</li> </ul> <p>Règlementation</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Préserver des ressources souterraines identifiées</li> </ul>
<b>Opportunités Menaces</b>	<p><b>Temps de réponse relativement long</b>  <b>Nécessite une gouvernance optimisée</b>  <b>Nécessite une communication poussée pour permettre une bonne acceptabilité sociale</b></p>
<b>Coût estimé additionnel au scénario principal</b>	<b>0,07 à 0,1 €/an/hab sur 10 ans</b>

## 6 LE CHOIX DES SCENARIOS COMPLEMENTAIRES

### 6.1 L'APPROCHE TRANSVERSALE PAR LES GROUPES THEMATIQUES

Les trois scénarios complémentaires proposés par le groupe de suivi de l'élaboration (cf. 5.), ont été présentés à l'ensemble des membres des groupes thématiques de la CLE lors d'un séminaire d'une journée le 3 février 2017. Les conclusions issues de cette journée de travail sont les suivantes :

Pour les trois scénarios complémentaires au scénario principal, les participants ont rappelé la nécessité de passer à l'expérimentation et à l'action grâce à la connaissance actuellement disponible. Sa capitalisation, sa valorisation et sa diffusion sont un préalable indispensable. Aussi la maîtrise foncière semble être un levier majeur de reconquête de la résilience des milieux aquatiques et humides en permettant une action rapide.

– Scénario complémentaire 1 : Fédérer

Ce scénario n'a pas semblé proposer assez d'innovation ni être assez axé sur la recherche. Il a donné lieu à un débat sur les modalités de gestion des zones humides et de priorisation de l'action avec un souhait d'une approche innovante et pragmatique, liée ou non à la présence de maîtrises d'ouvrage. Il a été souligné les progrès faits par les industriels depuis 20 ans sur les pollutions : ils ont été très sensibilisés à la question. Il a été estimé important de garder une gestion cohérente du DPF, ce qui devra être étudié lors d'un transfert éventuel. Les leviers d'actions sur les eaux souterraines sont intéressants (et repris dans les scénarios 2 et 3).

– Scénario complémentaire 2 : S'adapter

Ce scénario semble s'imposer, le lien entre les leviers d'action proposés est clair : la recherche de la résilience des milieux par leur qualité et leur fonctionnement est le pendant indispensable de la création éventuelle de réserves à l'issue de projets de territoires. Cela passe par la maîtrise foncière des zones humides, la prise en compte de la capacité des milieux pour les rejets des STEP, les études d'impact cumulé des retenues ou l'amélioration des performances des réseaux d'AEP. Une adaptation des usages à l'environnement est souhaitée : cela passera par une communication poussée pour faire comprendre les enjeux et l'amélioration de la connaissance. Des possibilités d'expérimentation sont à évaluer.

– Scénario complémentaire 3 : Intégrer

Il apparaît comme le plus consensuel des trois scénarios, étant intégrateur des politiques conduites. La proposition d'un EPTB pour mettre en œuvre le SAGE recueille l'accord des participants, dans un rôle de coordination et de connaissance. Le chiffrage économique des services rendus par les zones humides est un axe important de travail dans ce scénario, associé à la maîtrise foncière. Le transfert du DPF soulève la question des collectivités concernées et des moyens associés. Il semble qu'une expérimentation puisse être pertinente sur ce point. Un point de vigilance est souligné : la qualité bactériologique conditionne la possibilité de baignade.

Les scénarios 2 et 3 apparaissent à la fois complémentaires entre eux par les leviers d'actions qu'ils mobilisent (ce qui répond aux manques identifiés par les participants) mais aussi complémentaires au scénario principal notamment en prônant une gestion quantitative intégrée en lien avec le PGE et prévoyant l'accompagnement des maîtrises d'ouvrage GEMAPI d'une part, mais aussi une gouvernance qui prenne en compte les spécificités locales et le changement climatique d'autre part. Le scénario 2 propose des objectifs de reconquête de la résilience des milieux naturels pour que la CLE puisse soutenir la création de réserves si elles étaient

envisagées localement à l'issue de projets de territoires. Le scénario 3 met, quant à lui, plutôt l'accent sur les moyens nécessaires pour cela.

**En synthèse**, à l'issue du travail en groupe et du partage commun des contributions sur les scénarios complémentaires proposés, **il semble que le scénario 1 pourrait être écarté à la faveur d'un assemblage des scénarios 2 et 3 dans la stratégie du SAGE Garonne**. Le cout estimé, de cet assemblage, additionnel au scénario principal est de 0,10 à 0,12 €/hab/an pendant 10 ans. »

## 6.2 L'AVIS DU BUREAU DE LA CLE

Le Bureau de la CLE a examiné les scénarios du SAGE lors de sa réunion du 2 mars 2017. Les conclusions du séminaire des groupes thématiques lui ont été exposées après une présentation du scénario principal et des 3 scénarios complémentaires.

Lors de cette réunion, les membres du Bureau de la CLE ont souligné la prégnance de la question de la gestion quantitative et la nécessité de mobiliser tous les leviers d'action disponibles pour retrouver l'équilibre quantitatif (économies, optimisation de l'existant, réserves), en articulation avec le PGE Garonne-Ariège.

La question de la gouvernance a également été évoquée, avec la proposition d'un EPTB pour mettre en œuvre le SAGE dans une approche globale. Le Bureau a rappelé l'étude de gouvernance en cours sur le bassin de la Garonne, dont les conclusions abonderont les travaux de la CLE.

**A l'issue des échanges, les membres du Bureau de la CLE ont donné un avis favorable à l'intégration des scénarios 2 et 3 dans la stratégie du SAGE, qui sera donc formalisée dans ce cadre.**

## 7 VERS LA STRATEGIE

Cette dernière pourra par exemple se baser sur plusieurs critères en tant que leviers d'action :

- **La volonté politique** : La volonté politique est un élément déterminant de la réussite.
- **L'acceptabilité des acteurs** : Certains programmes d'action de grande ampleur peuvent être basés sur le principe de la subsidiarité (ex : la protection des captages prioritaires). Le consentement des acteurs du territoire à contribuer à la protection de la ressource est donc un élément primordial pour la réussite des actions à entreprendre.
- **La mobilisation de financements affectés et pérennes** : la mise en œuvre de programmes spécifiques sur de longues durée (ex : amélioration des pratiques agricoles, restauration des fonctionnalités des cours d'eau) nécessite des aides publiques importantes qu'il est important de garantir dans le temps tant elles constituent une motivation et une preuve de confiance certaine pour les acteurs à mettre en place les mesures préconisées. Les opportunités financières existantes peuvent constituer un argument de poids pour le choix de la stratégie.
- **La mobilisation de moyens humains pour l'animation et la sensibilisation des acteurs** (usagers, élus, etc.), il est indispensable de disposer de moyens humains pour mettre en œuvre un programme d'animation ambitieux sur le territoire.
- **La coopération efficace entre les différentes structures présentes sur le territoire** : de nombreuses structures sont actives sur le périmètre du SAGE. Il s'agit de structures régionales, départementales

et locales. Certaines de ces structures peuvent avoir des missions qui se recoupent. Dès lors il est important de veiller à ce qu'elles se coordonnent afin d'éviter la redondance des actions et des compétences mises en jeu.

De la même manière que les leviers d'action, il convient d'analyser plusieurs contraintes ou points de vigilance quant au choix de la stratégie :

- **Les lourdeurs administratives** liées à la mise en œuvre des plans d'action, notamment ce qui concerne la maîtrise du foncier ;
- **La lenteur des procédures** qui donne une certaine inertie à la démarche. C'est pourquoi, il convient d'être vigilant car elle peut être source de démotivation pour certains acteurs ;
- **L'incertitude sur la pérennité des soutiens financiers** : si les prochains programmes d'aides n'attribuaient plus de financements aux plans d'actions pour la protection des captages, le succès de ces mesures serait largement remis en cause ;
- **La clarification du contexte institutionnel** : le contexte de la réforme territoriale conditionne en partie l'efficacité des scénarios puisqu'elle conditionne l'organisation des acteurs locaux et de leurs compétences respectives ;
- **L'articulation avec les documents de planification et les programmes d'actions** dans les domaines de l'aménagement du territoire, de la gestion de l'eau et de la protection de l'environnement liés au périmètre du SAGE.

## ANNEXE : COMPARAISON DES SCENARIOS COMPLEMENTAIRES

Le scénario principal (SP)	Scénario complémentaire 1 FEDERER	Scénario complémentaire 2 S'ADAPTER	Scénario complémentaire 3 INTEGRER
	<p>Fédération des citoyens de la Vallée de la Garonne comme moteur pour les projets du SAGE</p> <p>Leviers d'action emblématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Détermination des espaces de mobilité</li> <li>Transfert DPF</li> <li>Développement drable du fleuve</li> <li>Reconquérir les sites de baignade</li> <li>Report modal par voie d'eau</li> </ul>	<p>Adaptation des usages pour/et protection accrue des milieux</p> <p>Leviers d'action emblématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Création de réserves (PGE/Projets de territoire)</li> <li>Accompagnement à la mise en place d'un programme de restauration du lit et des berges</li> <li>Favorisation de la maîtrise foncière pour la gestion globale des milieux humides</li> <li>Diminution des rejets de stations d'épuration pour les cours d'eau sensibles</li> <li>Gestion patrimoniale des réseaux</li> </ul>	<p>Intégration, coordination et accompagnement sur des grands projets menés à l'échelle du territoire</p> <p>Leviers d'action emblématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Détermination des espaces de mobilité</li> <li>Favorisation de la maîtrise foncière pour la gestion globale des milieux humides</li> <li>Mise en place d'une gestion par bassin versant de la qualité de l'eau</li> <li>Reconquérir les sites de baignades</li> </ul>

En quoi ces scénarios sont-ils complémentaires par rapport au scénario principal ?

Améliorer la gouvernance	<p><b>Facilitation de l'organisation de la vie du SAGE et coopération avec ses partenaires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Outils de gestion des informations (Observatoire...)</li> <li>Renforcement des structures de conseils existants (CATEZH, ...)</li> <li>Accompagnement de la maîtrise d'ouvrage en développant les référents territoriaux et en dynamisant les réseaux de techniciens de rivière</li> <li>Création d'instances visant à relayer les informations et coordonner les projets : localement, entre les SAGE, avec l'Espagne</li> </ul>	<p><b>Peu de complémentarité</b></p>	<p><b>Complémentarité forte :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en œuvre du SAGE par un EPTB</li> </ul> <p>Plus-value par rapport au scénario principal : le scénario principal propose essentiellement de l'accompagnement pour la dynamisation et la création d'instance visant à faire vivre le SAGE et les projets déjà existants.</p> <p>Un EPTB permettrait de lever les potentiels blocages administratifs, financiers ou techniques (notamment en proposant de l'AMO). Il pourrait également servir de coordonnateur aux instances que le scénario principal propose de créer.</p>	<p><b>Complémentarité complète :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en œuvre du SAGE par un EPTB</li> <li>Gestion de la qualité de l'eau par bassin versant</li> </ul> <p>Le SC3 complète le SC2 sur la gestion de la qualité de l'eau sachant que le scénario principal ne met pas l'accent sur une mise en cohérence des acteurs mais plus sur des actions ciblées. Le principal enjeu est la pérennisation des usages et notamment l'AEP.</p>
Réduire les déficits quantitatifs actuels et anticiper les impacts du changement climatique pour préserver la ressource en eau souterraine, superficielle, les milieux aquatiques et humides et concilier l'ensemble des usages.	<p><b>Réduction des déficits existants et adaptation, anticipation de l'évolution des besoins face au changement globaux</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Une complémentarité avec les Plans de Gestion des Etiages (PGE)</li> <li>Des actions d'amélioration de la connaissance</li> <li>Un renforcement du suivi des ressources toute l'année</li> <li>Un plan de communication à l'attention de tous</li> <li>Un développement des économies d'eau : <ul style="list-style-type: none"> <li>par une optimisation/déploiement des outils existants ainsi que par de l'animation</li> <li>par une meilleure gestion des réserves existantes (ex : gestion des plans d'eau/recyclage des eaux de pluies)</li> </ul> </li> </ul>	<p><b>Complémentarité ciblée par le biais :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>D'une amélioration de la connaissance et de la protection d'une ressource qui reste limitée dans le scénario principal : les eaux souterraines. Le scénario principal se concentrant plus sur l'amélioration des connaissances sur les relations nappes alluviales/rivières, ici il est question de connaissances poussées sur les nappes alluviales mais également sur les eaux souterraines du socle ou en montagne, ainsi que de construction d'outils d'aide à la décision (programme ONGERE)</li> </ul>	<p><b>Complémentarité complète par le biais :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>D'une amélioration de la connaissance et de la protection d'une ressource qui reste limitée dans le scénario principal : les eaux souterraines. Le scénario principal se concentrant plus sur l'amélioration des connaissances sur les relations nappes alluviales/rivières, ici il est question de connaissances poussées sur les nappes alluviales mais également sur les eaux souterraines du socle ou en montagne, ainsi que de construction d'outils d'aide à la décision (programme ONGERE)</li> <li>D'une volonté de développer des réserves supplémentaires, allant au-delà de l'amélioration de la gestion des réserves existantes prévue au scénario principal (PGE)</li> </ul>	<p><b>Peu de complémentarité</b></p>
Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides de manière à préserver, les habitats, la biodiversité et les usages	<p><b>Un scénario principal ambitieux ciblant les grandes problématiques du SAGE en termes de fonctionnalités des milieux :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les zones humides,</li> <li>La restauration des fonctionnalités naturelles</li> <li>La restauration de la continuité écologique</li> <li>La gestion des ouvrages,</li> <li>La gestion du Domaine Public Fluvial (DPF)</li> <li>La biodiversité</li> <li>L'émergence de maîtrise d'ouvrage</li> </ul>	<p><b>Une complémentarité forte mais nuancée pour l'ensemble des scénarios complémentaires.</b> Différentes voies d'entrée sont abordées dans les scénarios complémentaires. Elles ne le sont pas dans le scénario principal car très ambitieuses et, bien qu'également jugées indispensables, elles nécessitent une mobilisation soutenue et un positionnement de la CLE. Elles sont essentiellement en lien avec la gestion des zones humides et la restauration des fonctionnalités naturelles.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>L'espace de mobilité :</b> il s'agit ici d'un compartiment du cours d'eau peu abordé dans le scénario principal et qui demande une implication très forte de l'ensemble des acteurs, des usagers et des citoyens. Le scénario complémentaire propose en effet de repenser cet espace et son occupation, afin de redonner au fleuve une certaine liberté, en vue d'en améliorer son fonctionnement naturel. Cet engagement implique d'être partagé par tous pour qu'il se pérennise dans la durée.</li> <li>Dans la continuité du scénario principal, qui propose une délimitation du DPF ainsi qu'un éclaircissement sur les responsabilités de chacun, le SC1 propose un <b>transfert de propriété du DPF</b> entre Blagnac et Saint-Nicholas-de-la-Grave, de l'Etat vers les Régions, les Départements ou encore les collectivités territoriales. C'est une proposition expérimentale, qui nécessite également un engagement fort de la part du territoire.</li> </ul>	<p>Le SC2, contrairement au SC1, privilégie une autre approche. Un peu dans le même esprit que le scénario principal, il s'appuie sur la dynamique en cours, à savoir une animation, une assistance soutenue et une coordination pour les projets de <b>restauration à venir au niveau du lit et des berges des cours d'eau</b></p> <p>A contrario, il demande un engagement prononcé, pour un autre type de réappropriation de l'espace que la délimitation de l'espace de mobilité : <b>la maîtrise foncière</b>. Ce fort engagement n'est pas envisagé dans le scénario principal. Il s'agit ici d'un engagement également lourd, puisqu'il implique d'aller au-delà des outils d'urbanisme et d'envisager de l'acquisition foncière au niveau de parcelles stratégiques (<b>donc plus ciblées</b>) pour la restauration des fonctionnalités naturelles.</p>	<p>Par rapport au scénario principal, où l'accent est principalement mis sur l'accompagnement des maîtrises d'ouvrage et de coordination des acteurs pour la réalisation des travaux de restauration, l'idée est de venir appuyer les projets, sur les compartiments autres que le lit et les berges</p> <p>Le SC3 suit une logique de projets territoriaux. Il <b>combine les leviers d'action des SC1 (espace de mobilité) et SC2 (maîtrise foncière)</b>, au service de la réappropriation poussée de l'espace lié au fleuve et à ses cours d'eau.</p> <p>Au-delà de cet espace de mobilité, le SC3 aborde une thématique que les autres scénarios complémentaires abordent peu ou pas : <b>Les zones humides</b>. Le scénario principal est préventiviste sur le sujet puisqu'il préconise une préservation des milieux à forts enjeux ou peu impactés ainsi qu'un renforcement de l'intégration des milieux humides dans les documents d'urbanisme (intégration et mesures compensatoires). Le SC3 propose un levier d'action opérationnel au travers d'un programme d'action global visant à créer une feuille de route d'intervention (où, quoi, qui, quand ?)</p>
Développer les politiques intégrées de gestion et de prévention du risque inondation et veiller à une cohérence amont/aval	<p><b>Un scénario principal diffuseur des connaissances et coordonnateur des outils déjà existants</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcement du système d'alerte</li> <li>Intégration de la gestion du ruissellement dans l'aménagement du territoire</li> <li>Un effort conséquent d'animation pour favoriser l'acculturation aux risques</li> <li>Mise en valeur et coordination des outils existants</li> </ul>	<p><b>Complémentarité transversale par le biais de l'implication forte sur la protection des milieux ainsi que par l'amélioration de la gestion de la ressource.</b></p>		
Améliorer la connaissance, réduire les pressions et leurs impacts sur la qualité de l'eau tout en préservant tous les usages.	<p>Un scénario principal se basant essentiellement sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>L'amélioration des connaissances sur la qualité de l'eau</li> <li>L'amélioration du réseau de suivi et d'alerte spécifique à l'usage AEP</li> <li>L'amélioration des pratiques agricoles</li> <li>La gestion du sol et la limitation du ruissellement</li> <li>La protection des captages</li> </ul>	<p><b>Complémentarité d'innovation :</b></p> <p>Là où le scénario principal se concentre principalement sur l'évolution des pratiques agricoles vers des pratiques innovantes et plus respectueuses de l'environnement, le scénario complémentaire 1 propose d'intégrer d'autres usages impactants dans cette démarche : les activités industrielles, par la recherche de nouveaux process.</p> <p>Il propose également une ouverture vers un autre levier d'action, innovant par son approche (transfrontalière), pour sensibiliser les utilisateurs de produits phytosanitaires interdits en France, achetés à l'étranger.</p>	<p><b>Complémentarité ciblée :</b></p> <p>Ce scénario complémentaire apporte une dimension soutenue sur des sujets précis et ciblés sur le territoire, visant à protéger la ressource :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>L'identification de zones à enjeux au niveau des infrastructures routières et qui pourraient être impactantes pour des milieux humides à proximité,</li> <li>L'impact des rejets d'assainissement sur les cours d'eau sensibles,</li> </ul> <p>Il cible également à l'usage AEP (gestion patrimoniale des réseaux, fiabilisation des unités de distribution), là où le scénario principal se concentre davantage sur la protection des captages et la prévention des pollutions accidentelle.</p>	<p><b>Complémentarité à grande échelle.</b></p> <p>Dans la logique du scénario complémentaire, il est recherché un accompagnement à l'échelle du territoire par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>La mise en place de programme d'amélioration de la qualité de l'eau, par bassin versant.</li> <li>Une gestion patrimoniale des réseaux</li> </ul>
Favoriser le retour au fleuve, sa vallée, ses affluents et ses canaux pour vivre avec et les respecter. (Approche socio-économique, prix de l'eau, assurer un développement durable autour du fleuve)	<p><b>Un scénario principal basé sur une approche sociologique visant à faire connaître et promouvoir le fleuve sans le dénaturer, en créant du lien entre la société et l'eau :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Explication et évolution du prix de l'eau</li> <li>Poids socio-économique des usages sur l'eau mais également de l'eau sur les usages</li> <li>Conciliation des usages autour de l'eau</li> <li>Développement de l'identité Garonne</li> </ul>	<p><b>Complémentarité poussée et transversale,</b></p> <p>De manière cohérente avec son ambition principale, la mise en avant du développement durable comme moteur des projets du périmètre du SAGE, le SC1 propose un ensemble de dispositions complémentaires ambitieuses, tournées vers l'implication des usagers et des citoyens, la réappropriation de certains usages du fleuve (baignade et transport de marchandises) ainsi que l'ouverture sur le lien entre économies et milieux (développement des analyses économiques pour mettre en avant les services rendus par les zones humides)</p>	<p><b>Peu de complémentarité</b></p>	<p><b>Complémentarité tournée vers les usages :</b></p> <p>Par rapport au scénario principal, le SC3 demande un positionnement important de la CLE sur l'orientation de certains usages économiques au niveau du fleuve : la baignade et le transport de marchandises. Il s'agit d'une décision à prendre pour l'ensemble du territoire, qui sera dépendant de la gestion de l'espace du fleuve (lien avec la gestion et la protection des milieux naturels, ainsi qu'avec l'amélioration de la qualité de l'eau.</p>